

**Institut d'Etudes Politiques de Paris**  
**ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO**  
**Master de recherche**  
**Sociétés et politiques comparées**  
**Sociologie politique**

# Le vote obligatoire en France : que se passerait-il si tout le monde votait ?

Olivier Coudevylle

*Mémoire de recherche dirigé par Nonna Mayer.*

Soutenu le 26 septembre 2006

Jury :  
Mme Mayer Nonna  
M. Vincent Tiberj

# Table des matières

---

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>5</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>6</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>7</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>Hypothèses de travail</b> .....	<b>11</b>
<b>I. Première partie : Considérations sur le vote obligatoire</b> .....	<b>13</b>
<b>I - Le vote obligatoire : introduction générale</b> .....	<b>14</b>
A - Les principaux arguments en faveur du vote obligatoire.....	15
1) Arguments quant à la légitimité.....	15
2) Arguments quant à l'opportunité .....	15
3) Arguments quant à l'efficacité.....	16
B - Les principaux arguments contre le vote obligatoire .....	17
1) Arguments quant à la légitimité.....	17
2) Arguments quant à l'opportunité .....	17
3) Arguments quant à l'efficacité.....	18
<b>II - La question de la légitimité du vote obligatoire</b> .....	<b>20</b>
A - Le vote : deux théories concurrentes sur le rôle de l'électeur.....	20
B - Une troisième théorie pour former le compromis ? .....	22
<b>III - La question de l'opportunité du vote obligatoire</b> .....	<b>23</b>
A - La problématique de l'abstention.....	23
1) Les non-inscrits.....	24
2) L'abstention électorale et les dynamiques de la participation .....	30
3) Le vote blanc.....	37
B - Les propositions de loi .....	40
1) Les propositions antérieures .....	40
2) Proposition de loi constitutionnelle de MM. les députés Cova (UMP) et autres .....	42
3) Proposition de loi de M. le député Paillé .....	45
4) Proposition de loi de MM. les députés Fabius (PS) et autres .....	47

5) Conclusion partielle sur les propositions de loi depuis 2002.....	50
C - Mesures corollaires à l'introduction du vote obligatoire .....	51
1) La phase de l'inscription.....	51
2) La reconnaissance du vote blanc en tant que suffrage exprimé.....	52
<b>IV - La question de l'efficacité du vote obligatoire .....</b>	<b>55</b>
A - La question du vote obligatoire et de la socialisation de l'électeur .....	55
B - La question du vote obligatoire et de la sanction .....	60
1) Les cinq types de sanctions.....	60
L'explication .....	60
L'amende .....	61
La peine de prison .....	61
La suspension complète ou en partie des droits civiques .....	62
Autres.....	62
2) L'effet de la sanction .....	62
C - Le vote obligatoire et le niveau de participation .....	63
<b>II. Deuxième partie : <i>Que se passerait-il si tout le monde votait ?</i>.....</b>	<b>66</b>
<b>I - Le débat sur l'aspect partisan du vote obligatoire .....</b>	<b>69</b>
A - Le débat sur la suppression du vote obligatoire en Belgique.....	69
B - Le débat sur le vote obligatoire aux Etats-Unis .....	73
1) Les travaux de DeNardo .....	73
2) La position prise par Lijphart.....	74
3) Les travaux de Citrin.....	75
C - En France : impossibilité de répéter l'expérience Citrin.....	77
<b>II - Modèle de simulation statistique .....</b>	<b>79</b>
A - L'élection présidentielle de 1995 .....	79
1) Contexte politique de l'élection présidentielle de 1995.....	79
2) Pourquoi l'élection présidentielle de 1995 ?.....	80
B - Nature des données .....	81
C - Conséquences pour la généralisation des résultats.....	82
D - Postulat de départ du modèle .....	83
E - Technique statistique utilisée .....	83
F - Choix des variables incluses dans le modèle.....	84
1) La composante sociodémographique.....	84
2) La composante politique .....	84

G - Différences profondes entre votants et abstentionnistes sur quelques questions d'ordre politique et électoral .....	85
H - La logique sous-jacente à la distribution des voix simulées .....	87
I - Équilibre politique avant simulation .....	91
J - Résultats globaux après simulation .....	93
1) Gauche - Droite.....	93
2) Extrême droite.....	94
K - Estimation des conséquences pour le deuxième tour.....	95
<b>III - Évaluation du modèle et de l'expérience.....</b>	<b>98</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>101</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>103</b>

## Liste des tableaux

---

Tableau II-1. Inscrits, votants, exprimés, abstentions et blancs et nuls aux premier et deuxième tours de l'élection présidentielle de 1995.....	81
Tableau II-2. Abstentions réelle et déclarée.....	82
Tableau II-3. Variables sociologiques et politiques du modèle (et le nombre de modalités).....	85
Tableau II-4. Positions sur diverses variables d'ordre politique et électoral des abstentionnistes et votants du premier tour de l'élection présidentielle de '95...	86
Tableau II-5. Variables politiques et sociologiques. Modalités significatives après régression logistique : Gauche (0) / Droite (1).....	89
Tableau II-6. Variables politiques et sociologiques. Modalités significatives après régression logistique : Autre (0) / Le Pen (1).....	91
Tableau II-7. Pourcentages de voix candidats de gauche réels et déclarés.....	92
Tableau II-8. Pourcentages de voix candidats de droite réels et déclarés.....	92
Tableau II-9. Résultat électoral agrégé gauche/droite avant et après simulation (pourcentages).....	94
Tableau II-10. Rapport de force voix de gauche /voix de droite premier et second tour .....	96
Tableau II-11. Rapport de force voix de gauche /voix de droite avant et après simulation.....	96

## Liste des graphiques

---

Graphique I-1. Le vote obligatoire et la participation pour les élections parlementaires récentes .....	64
--	----

## Remerciements

---

De Leuven à Bruxelles, de Bruxelles à Paris, ce mémoire est le fruit de la dernière phase de ma vie d'étudiant.

Je tiens tout d'abord à remercier Mme Nonna Mayer. Son appui pour un projet critiqué, sa patience et son soutien dépassant le cadre académique ont rendu cette année, et ce mémoire qui en est le fruit, très particulière dans mon parcours d'étudiant. Je tiens aussi à remercier M. Vincent Tiberj sans qui les techniques statistiques utilisées seraient restées hors de ma portée. Que tous ceux qui ne sont pas nommés ici et qui ont suivi (subi ?) et encouragé les progrès de ce mémoire en soient ici remerciés.

Un merci tout particulier pour Nathalie, ma belle-sœur, qui a pris sur ses vacances pour garantir le respect, dans le texte de ce mémoire, des règles grammaticales françaises que je feins trop souvent d'ignorer.

Je tiens à dédier ce travail à mes parents, mon frère et ma famille, sans qui rien n'aurait été possible. Leur soutien, leur patience et leur dévouement sont à la base de ma persévérance.

En outre, je tiens à rendre hommage à tous les professeurs et étudiants que j'ai pu rencontrer durant ces six années. Sans toutes ces rencontres, je ne serais pas tout à fait la personne que je suis devenu.

Paris, le 7 septembre 2006,

Olivier Coudevylle

*Et bien souvent je me demande*

*D'où vient, dans nos tristes partis*

*Quand les hommes sont si petits*

*Que les sottises soient si grandes*

VICTOR HUGO

## Introduction

---

Nous sommes le 30 juillet 2006, Besisa Mbaguna, citoyen Congolais, a marché pendant deux heures et demie à pieds nus pour pouvoir voter dans la première élection présidentielle de son pays depuis 1960, pays ravagé par des guerres civiles à répétition, des interventions armées des pays voisins, accompagnées d'une instabilité politique chronique.

Nous sommes le 21 avril 2002, il est 20 heures, les résultats provisoires indiquent que l'abstention à l'élection reine de la Vème République a atteint le taux record de 27,86% et que Jacques Chirac affrontera le candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen lors du second tour de l'élection présidentielle. Une stupeur rarement vue en France gagna tout le pays.

Les citoyens Congolais et Français sont-ils tellement différents que leur enthousiasme à participer à la vie démocratique de leur pays s'en ressent de façon aussi concrète ?

A voir l'enthousiasme des Congolais durant les semaines précédant cette élection et les conditions difficiles pour y participer, leur participation semble aller de soi. En France, la situation semble être différente. A côté des lamentations éditoriales de différents journaux sur la crise du régime représentatif, on ne peut que constater que le niveau de l'abstention lors des élections législatives de 2002 regagna des niveaux élevés après les manifestations de regain d'attention entre les deux tours de l'élection présidentielle. Le réveil électoral fut de courte durée.

Dans le cadre de l'augmentation de l'abstention, le premier réflexe de plusieurs députés fut d'introduire des propositions de loi concernant le vote obligatoire. Mais quelle est l'opinion de la communauté académique sur la question ? Étonnamment, aucun débat ne fait rage au sein de la communauté académique sur l'opportunité d'introduire le vote obligatoire en France alors que, depuis deux décennies, la presse fait un important retentissement lors de chaque scrutin de la montée du niveau de l'abstention et qu'à l'approche de l'échéance électorale de 2007, le '21 avril 2002' est sur toutes les lèvres. Alors même que nous comptons parmi nos voisins géographiques des pays qui l'ont appliqué (Italie) ou l'appliquent

encore (Belgique, Luxembourg, certains cantons suisses), le vote obligatoire glisse sur le téflon des principes électoraux républicains et cela aussi bien au sein de l'électorat que de la classe politique.

Pourtant, l'un des thèmes récurrents de la science politique est la crise de la démocratie représentative. Au-delà de la progression des votes blancs et nuls, de la perte de confiance envers les hommes politiques, du succès des formations et candidats issus des extrêmes, de l'imprévisibilité de plus en plus grande des résultats électoraux, l'abstention revient comme un des symptômes majeurs. De nombreux politologues ne cessent depuis plus d'une décennie de s'interroger sur ce malaise qui affecte bon nombre de démocraties occidentales. En France, plus particulièrement, s'ajoutent des projets visant à comptabiliser les bulletins blancs et surtout un certain nombre de propositions de loi destinées à instituer le vote obligatoire. Si le vote obligatoire existe dans certains pays, il n'a jamais en France fait l'objet d'une véritable attention académique.

Maintenant, le débat sur le vote obligatoire dans divers autres pays s'est surtout concentré sur les aspects juridiques. Pourtant, au-delà de la question de son application, ce sont ses conséquences sur la vie politique du pays qui sont des plus importantes. C'est la question que se pose ce mémoire. À travers des données de sondages et après avoir pris en considération divers aspects du vote obligatoire, nous tenterons de simuler le rapport de force électoral entre la gauche et la droite à l'issue du premier tour de l'élection présidentielle de 1995 dans une situation hypothétique de participation à 100%. Nous tenterons ainsi de voir si, en France, après les différentes études menées sur ce sujet aux Etats-Unis et en Belgique, le rapport de force entre la gauche et la droite est influencé par le niveau de participation. Certes, de vote obligatoire à participation à 100% il y a un grand pas, mais c'est le seul moyen dont nous disposons pour essayer de jauger les conséquences et les effets sur le rapport de force gauche / droite du vote obligatoire.

Comme il faut toujours apprendre à marcher avant de pouvoir courir, cette expérience servira, je l'espère, de premier pas dans la direction de la recherche des effets du vote obligatoire sur les résultats électoraux en France. Expérience au ras de la science politique selon certains, elle est, je pense, au centre des intérêts des

Français, et comme disait Dostoïevski, une erreur originale vaut mieux qu'une vérité banale.

Après les considérations sur la légitimité, l'opportunité et l'efficacité du vote obligatoire, nous mettrons en place le modèle statistique pour procéder à la simulation du vote des abstentionnistes, avant d'évaluer le modèle et de procéder aux conclusions.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ce mémoire a été rédigé selon les règles établies par l'Ecole Doctorale de l'IEP de Paris pour les thèses et présent sur le site Web de l'Ecole. Les notes bibliographiques respectent les lignes conductrices fixées par l'Ecole Doctorale dans ce cadre.

## Hypothèses de travail

---

Le vote obligatoire est un principe électoral entouré de débats. Des débats portent sur sa légitimité, son opportunité et son efficacité. Le débat le plus ardent, en particulier aux Etats-Unis, est cependant le débat portant sur l'avantage électoral que pourraient apporter à un ou plusieurs partis les voix des électeurs qui refusent ou négligent de voter. Cet avantage électoral, théorique ou réel, est lié à la question de la nature de l'abstention.

Ce débat, qui fait rage depuis plus de décennies aux Etats-Unis, est donc concentré autour de l'argument si oui ou non le vote obligatoire, ou du moins une augmentation importante de l'abstention donnerait un avantage au parti démocrate.

Bien que les travaux sur ce point fussent aux Etats-Unis, personne en France, malgré les propositions de loi déposées en ce sens, ne s'est posé la question de savoir si le vote obligatoire ou une participation théoriquement à 100% de la population en âge de voter, apporterait des changements à la donne électorale française et avantagerait la gauche ou la droite.

Bien que nous ne puissions pas simuler dans le cadre du modèle statistique que nous allons développer le comportement des non-inscrits vu leur absence de notre base de données, nos constatations donneront, probablement grossièrement, une indication sur la nature de l'apport politique des voix des abstentionnistes et des non-inscrits.

Tout d'abord, la question que nous nous posons est de savoir si l'apport de ces voix change de façon profonde le rapport de force entre la gauche et la droite en France ?

La situation électorale engendrée par le vote obligatoire, donc une participation théoriquement à 100% de la population en âge de voter, se verrait globalement inchangée à la suite du vote de tous les électeurs. En d'autres termes, l'équilibre partisan entre la gauche et la droite ne serait pas modifié en cas d'introduction du vote obligatoire en France. Ce rapport de force entre la gauche et la droite, au centre de la vie politique de la Vème République, peut certes être influencé en faveur de l'une des deux grandes familles par l'ajout de la population abstentionniste mais rien

ne laisse présager d'un changement profond de nature à bousculer ou retourner la situation électorale en France et, dans le cas précis, de l'élection présidentielle de 1995.

Il nous importe de répondre ensuite à la question suivante : selon quelle logique les voix des abstentionnistes se distribuent-elles ?

La nature en partie politique de l'abstention en France nous amène à penser que les voix apportées par le vote obligatoire se répartiraient majoritairement de façon politique.

# **I. Première partie : Considérations sur le vote obligatoire**

## **I - Le vote obligatoire : introduction générale**

---

Le vote obligatoire est un principe électoral controversé à cause de l'élément de contrainte jugé incompatible avec les libertés individuelles des démocraties modernes. Il est néanmoins appliqué dans plus de trente pays sur plusieurs continents. Ce concept n'est pas nouveau, sa première application remonte à 1862<sup>1</sup>. Dans certains pays, comme la Belgique<sup>2</sup>, le vote obligatoire précéda même le suffrage universel et le droit de vote des femmes.

Le terme 'vote obligatoire' induit pourtant le lecteur en erreur. En effet, dans sa définition moderne, il ne s'agit pour l'électeur que d'une obligation de se présenter au bureau de vote, l'acte de voter, de faire un choix, restant un acte personnel dans le secret de l'isoloir selon les principes des démocraties occidentales.

Au moment où la Belgique adoptait le vote obligatoire (1893), un débat faisait déjà rage en France sur ce principe.<sup>3</sup> Non seulement le débat sur le vote obligatoire continuera à faire rage au sein de la communauté politique et juridique mais il sera aussi accompagné d'un grand nombre de propositions de lois et de thèses sur ce sujet.

Voyons maintenant brièvement les principaux arguments avancés pour et contre le vote obligatoire en France et à l'étranger, arguments qui reviendront plus loin dans le corps du mémoire. Il est important de rappeler que les arguments avancés ci-après font partie d'un débat philosophique et juridique et qu'ils ne sont pas forcément, comme nous allons le voir plus loin, étayés par des faits. Ces arguments se présentent en trois catégories : les arguments ayant trait à la légitimité du vote obligatoire, les arguments ayant trait à l'opportunité du vote obligatoire, et finalement les arguments ayant trait à l'efficacité du vote obligatoire.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du Liechtenstein.

<sup>2</sup> Le vote obligatoire fut adopté en 1893, alors que le suffrage universel ne fut introduit qu'en 1918. Finalement, le droit de vote des femmes fut introduit en 1948.

<sup>3</sup> Hauchecorne, Mathieu, *Le suffrage en questions : une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, Etats-Unis, France)*, Institut d'Etudes Politiques de Paris, Paris, 2004, pp. 29-30.

## ***A - Les principaux arguments en faveur du vote obligatoire***

### **1) Arguments quant à la légitimité**

L'argument principal quant à légitimité du vote obligatoire consiste à dire que le vote, en tant que représentation de la volonté générale et de la souveraineté partagée, représente pour l'électeur une obligation de prendre ses responsabilités par rapport à ses concitoyens en exprimant sa volonté, sa part de souveraineté.<sup>4</sup>

En ce qui concerne le débat sur la contrainte, les défenseurs du vote obligatoire avancent le fait qu'il ne s'agit en rien de la seule obligation civique à laquelle fait face chaque citoyen, telle l'obligation de participer à un jury d'assises, de payer des impôts etc. C'est d'ailleurs l'argument le plus dénué de toute prétention philosophique.

### **2) Arguments quant à l'opportunité**

Le premier argument des défenseurs du vote obligatoire reste le niveau de leur point de vue anormalement élevé de l'abstention, abstention qui représente un réel danger pour la démocratie. Leur objectif se veut donc d'abord pragmatique, puisqu'ils veulent réduire l'abstention.<sup>5</sup> Le vote obligatoire est selon eux le moyen le plus logique et le plus simple de garantir une participation importante aux échéances électorales, au moment où la crise de la démocratie semble à leurs yeux de plus en plus profonde dans les démocraties occidentales et que l'intérêt pour la chose politique ne semble pas garantir une participation importante lors des scrutins.<sup>6</sup>

Ensuite, un des principaux arguments avancés par les défenseurs du vote obligatoire réside dans la légitimité accrue, selon eux, des élus quand la participation électorale est plus importante. En d'autres termes, ils estiment qu'une élection avec

---

<sup>4</sup> Gratschew, Maria, « Compulsory voting », in IDEA (dir.), *Voter Turnout since 1945 : a global report*, IDEA, Stockholm, 2002, p. 106.

<sup>5</sup> Benessiano, William, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, Vol. 1 (n° 61), p. 87.

<sup>6</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 87.

une abstention importante délégitime le résultat, ne reflète pas correctement la volonté du peuple.<sup>7</sup> Ils avancent l'argument que l'abstention est « un avertissement critique adressé à l'état, dans son fonctionnement et sa légitimité. »<sup>8</sup> En outre, une participation importante fortifie à leurs yeux les institutions et leur praxis.<sup>9</sup>

Le vote obligatoire peut aussi, toujours selon ces défenseurs, dans des pays connaissant un niveau de corruption inquiétant des partis et des hommes politiques, avoir un effet positif dans le sens où l'obligation de voter permet aux partis de dépenser moins d'argent pour inciter l'électorat à se rendre jusqu'aux urnes, ce qui les rend moins dépendants de sources financières et peut donc indirectement affaiblir la corruption.<sup>10</sup>

Les défenseurs du vote obligatoire tiennent aussi au fait que le vote obligatoire peut, selon eux, éliminer un certain nombre d'externalités comme l'intimidation, le mauvais temps et le manque de transport comme éléments qui font baisser la participation.

### 3) Arguments quant à l'efficacité

Le premier et principal argument avancé concernant l'efficacité du vote obligatoire est que, là où il est appliqué, le vote obligatoire fait chuter de façon significative le niveau de l'abstention.<sup>11</sup>

Un autre argument avancé, et qui concerne plus largement l'éducation et l'information civique des citoyens, est que le vote obligatoire a un effet éducatif par

---

<sup>7</sup> Gratschew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 105 ; Ackaert, John , De Winter, Lieven , Aish, Anne-Marie , *et al.*, « L'abstentionnisme électoral et vote blanc et nul en Belgique », *Res Publica*, 1992 (2), p. 210.

<sup>8</sup> Subileau, Françoise, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in Mayer, Nonna (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 246.

<sup>9</sup> Power, Timothy J. et Roberts, J. Timmons «Compulsory voting, invalid ballots and abstention in Brazil », *Political research quarterly*, Vol. 48 (No 4), December 1995, p. 795.

<sup>10</sup> Gratschew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 106.

<sup>11</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 73.

rapport au système politique et démocratique<sup>12</sup>, en d'autres termes, que le vote obligatoire a un effet de socialisation.

## ***B - Les principaux arguments contre le vote obligatoire***

### **1) Arguments quant à la légitimité**

L'argument principal avancé contre le vote obligatoire consiste à dire que le vote obligatoire n'est pas compatible avec la liberté associée à la démocratie moderne. Ensuite, les pourfendeurs du vote obligatoire se demandent si une élection est forcément plus légitime si l'objectif d'une participation accrue est obtenu sous la contrainte.<sup>13</sup>

### **2) Arguments quant à l'opportunité**

Un argument contre le vote obligatoire consiste à dire que forcer les citoyens à s'exprimer peut les décourager dans leur éducation politique, les rendre en quelque sorte apathiques à la vie politique du pays, leur enlever toute volonté d'action, d'engagement politique en réaction à la contrainte du vote obligatoire.<sup>14</sup>

D'autres posent la question si l'abstention est bien un réel problème qui doit être résolu ? L'abstention est peut-être un produit des libertés démocratiques qu'il faut prendre et accepter en tant que tel ?<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> Gratshew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 105.

<sup>13</sup> Gratshew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 106.

<sup>14</sup> Gratshew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 106.

<sup>15</sup> Franklin, Mark N. , « Electoral engineering and cross-national turnout differences: what role for compulsory voting? », *British journal of political science*, Vol. 29 (N° 1), January 1999, p. 206.

### 3) Arguments quant à l'efficacité

Le principal argument avancé contre le vote obligatoire consiste dans le fait qu'un nombre important d'électeurs non-intéressés ne réfléchissent pas au choix qu'ils effectuent et peuvent ainsi élire des éléments dangereux pour la démocratie. Une variante de cet argument explique que des électeurs non-motivés votent dans la majorité des cas pour des partis extrémistes.

Un argument en défaveur du vote obligatoire affirme que les coûts financiers que peut avoir un système de vote obligatoire sont importants, que ce soit pour l'organisation et les poursuites, et peut être difficilement gérable dans un pays qui ne possède pas une administration développée.<sup>16</sup>

Le vote obligatoire est considéré par ces pourfendeurs comme un moyen trop radical d'amener le plus possible d'électeurs aux urnes. Non seulement le vote obligatoire est contraignant, argumentent-ils, mais en plus, il ne s'attaque pas aux vrais problèmes qui causent l'absence<sup>17</sup> d'une certaine partie de l'électorat des démocraties occidentales aux échéances électorales : « l'idée étant de guérir la maladie plutôt que de casser le thermomètre. »<sup>18</sup> Selon eux, le vote obligatoire ne résout pas le problème de la participation des citoyens à la vie politique du pays, ou plus généralement de l'engagement des citoyens. Au contraire, selon les opposants au vote obligatoire, en le cachant derrière le voile de participation forcée, il en rend le traitement encore plus difficile.<sup>19</sup>

En outre, en introduisant le vote obligatoire, on rend impossible l'évaluation d'autres méthodes, non contraignantes, de faire augmenter la participation électorale.<sup>20</sup>

---

<sup>16</sup> Gratshew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 106.

<sup>17</sup> Lancelot, Alain *L'abstentionnisme électoral en France*, Armand Colin, Paris, 1968, p. 256 ; Franklin, « Electoral engineering and cross-national turnout differences: what role for compulsory voting? », p. 206.

<sup>18</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 93.

<sup>19</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 93.

<sup>20</sup> Franklin, « Electoral engineering and cross-national turnout differences: what role for compulsory voting? », p. 216.

En dernier lieu, les opposants au vote obligatoire insistent sur le fait que le vote obligatoire n'est nullement le seul ou le meilleur moyen de faire baisser l'abstention dans une démocratie occidentale.<sup>21</sup>

Maintenant, après avoir passé rapidement en revue les arguments pour et contre le vote obligatoire, pour prendre en considération le vote obligatoire et en mesurer les effets et les conséquences en France, il est important de réfléchir aux trois facettes de ce principe électoral. Premièrement, le vote obligatoire est-il légitime et conforme à nos principes juridiques? Ensuite, le vote obligatoire est-il opportun aujourd'hui en France, c'est-à-dire, peut-il être une solution à un problème auquel nous faisons face ? En d'autres termes : est-ce que les conditions nécessaires à son introduction sont réunies en France ? En dernier lieu, le vote obligatoire est-il bien efficace pour atteindre les objectifs pour lesquels il a été suggéré ?

---

<sup>21</sup> Gratschew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 108.

## **II - La question de la légitimité du vote obligatoire**

---

La France a depuis la III<sup>ème</sup> République vu un nombre important de propositions de loi visant à introduire le vote obligatoire dans le code électoral et ce, malgré les différents régimes politiques et électoraux que notre pays a connu durant cette période.

Mais en quelle qualité l'électeur participe-t-il à la base ? C'est cette question, qu'est-ce que la qualité du vote, en quelle qualité l'électeur s'exprime-t-il, qui est à la base de la division binaire de la théorie juridique française : le vote comme droit et le vote comme fonction.

### ***A - Le vote : deux théories concurrentes sur le rôle de l'électeur***

Ces deux théories concurrentes existent depuis 1789 : l'une considère le vote comme une fonction que la société délègue à certains membres, l'autre comme un droit inhérent à la qualité d'individu membre de la société.

La théorie du vote comme fonction part du principe que le vote est un acte au nom de la société, il s'agit d'une délégation de pouvoir de la société envers un certain nombre de membres. Corollaire de ce principe qui prévaut aux élections indirectes comme celles du Sénat de la Cinquième République : l'électeur n'est pas censé exprimer son opinion, mais agir pour le bien de la société, d'exprimer la 'volonté générale'. Indirectement, cette délégation de pouvoir ne se renie pas, donc, le vote obligatoire s'allie sans encombre à la théorie du vote fonction, comme on peut le voir avec le cas d'étude du Sénat français. Comme il s'agit de défendre le bien commun et non pas de défendre des intérêts particuliers, il n'est nullement nécessaire de faire participer la société entière, seulement ceux qui possèdent les 'qualités requises' pour faire un choix pour le bien général de la société.<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 78.

La deuxième théorie considère le vote comme un droit inhérent à la qualité « d'être sensible »<sup>23</sup>. A contre-pied de la théorie du vote-fonction, la théorie du vote-droit considère la souveraineté comme fractionnable. Cette souveraineté est divisée entre tous les membres de la société. Comme il s'agit d'un droit 'naturel' à chaque membre de la société, il est impossible de le restreindre ou de le retirer. Toutefois, ce droit peut-être soumis à des conditions par chaque peuple comme l'âge, la résidence.<sup>24</sup> La conséquence de ce dernier point est que le vote n'est pas un droit absolu mais un droit relatif<sup>25</sup> : « la société juge utile que le citoyen possède ce droit, non dans un intérêt privé, mais dans un intérêt public : elle peut donc le mettre en demeure de l'exercer. »<sup>26</sup> Principale raison à cette conclusion, l'idée que la souveraineté est indivisible et que la volonté générale émerge seulement du scrutin si toutes ces composantes se sont exprimées. La logique des élections, selon les protagonistes de cette théorie, a toujours été qu'elle représentait l'état de l'opinion, qu'elle donnait une image concentrée de la population et des préoccupations qui l'habitent, des intérêts qu'elle veut voir défendus. Si, pour une raison quelconque, cette image ne reflétait plus de façon parfaite la société, quelle valeur et quelle légitimité faudrait-il encore lui donner ? C'est ainsi que raisonnent les défenseurs du vote obligatoire, ils considèrent comme essentielle la représentation complète et parfaite de la société par le moyen des élections. Comme le précise clairement Benessiano : « Mais il est clair que, si le suffrage n'est universel qu'en droit sans l'être en fait, si ce n'est pas la totalité, mais seulement une portion plus ou moins importante des électeurs qui manifestent leur volonté et font connaître leur choix, on pourra parler d'une crise de la représentation. »<sup>27</sup> Le vote obligatoire étant censé être le moyen le plus simple et le plus efficace de remédier à ce phénomène de 'distorsion électorale', ce qui aurait pour effet d'accroître la légitimité de l'échéance électorale et de son résultat, des élus et de l'exécutif qu'ils forment : « (...) en déclarant

---

<sup>23</sup> Adolphe, A, *Le vote obligatoire*, Paris, 1901, p. 37.

<sup>24</sup> Lafitte, Paul, *Le suffrage universel et le régime parlementaire*, Hachette, Paris, 1888, p. 146.

<sup>25</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 80.

<sup>26</sup> Lafitte, *Le suffrage universel et le régime parlementaire*, p. 146.

<sup>27</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 74.

l'obligation de voter et en lui donnant les sanctions adéquates, la loi restituera au suffrage universel sa sincérité, à la majorité et à l'opposition leurs valeurs réelles, au parlement le prestige nécessaire, au Gouvernement la stabilité. »<sup>28</sup>

### ***B - Une troisième théorie pour former le compromis ?***

Le compromis entre ces deux théories, même si elles semblent exclusives, serait de dire que le vote est tout aussi bien un droit et une fonction. L'acte de l'électeur lors d'un scrutin est donc double : « il est à la fois l'accomplissement d'un devoir envers la société, et l'exercice d'un droit individuel. »<sup>29</sup> Mais comment accepter ce compromis alors que nous avons prôné jusqu'à maintenant l'exclusivité de ces théories ? Ce compromis s'articule de la façon suivante : la participation à l'échéance électorale, l'acte de déposer un bulletin dans l'urne, en soi est un droit individuel, alors qu'il s'agit d'une fonction quant aux conséquences que porte en lui le résultat du scrutin.<sup>30</sup>

Bien au-delà de la philosophie juridique, on peut estimer que l'application en France du vote obligatoire pour les élections sénatoriales, et l'application du vote obligatoire dans d'autres démocraties établies, dont certaines se trouvent à nos frontières, fait apparaître que le vote obligatoire ne contrevient pas aux bases juridiques de notre société et que la question du vote obligatoire en France doit plutôt se porter sur son opportunité et son efficacité. C'est ce à quoi nous nous attelons dès maintenant.

---

<sup>28</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », pp. 74-75.

<sup>29</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 81.

<sup>30</sup> Carré de Malberg, R, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, Sirey, Paris, 1920, p. 463.

### **III - La question de l'opportunité du vote obligatoire**

L'élément déclencheur des dernières propositions de loi françaises sur la question du vote obligatoire est sans aucun doute le niveau élevé de l'abstention constaté lors des deux scrutins de 2002 et c'est aussi l'argument principal en faveur de l'introduction du vote obligatoire<sup>31</sup>, hormis toute question de légalité et de légitimité. Voyons alors de plus près cette problématique de l'abstention et analysons les différentes facettes dont elle est composée. Ensuite, un certain nombre de députés, de droite comme de gauche, semblent penser qu'il serait opportun d'introduire le vote obligatoire en France pour diverses raisons et ont déposé à cet effet plusieurs propositions de loi. Nous regarderons de plus près l'opinion de ces hommes politiques, puisqu'ils sont directement concernés, quant à l'opportunité du vote obligatoire.

#### ***A - La problématique de l'abstention***

L'élément central du raisonnement sur l'opportunité du vote obligatoire est la montée de la participation ou la baisse de l'abstention qu'il engendre. Néanmoins, y a-t-il aujourd'hui une abstention aussi importante qu'on puisse en venir à considérer l'introduction du vote obligatoire dans le code électoral français ? Plusieurs chercheurs s'accordent aujourd'hui pour dire que le 'problème' de l'abstention tel qu'on le présente aujourd'hui dans les médias au lendemain des élections est bien loin de la réalité du phénomène.

Pour ne pas se tromper, il est important de traiter l'opportunité du vote obligatoire quant à la problématique de l'abstention sous trois angles : le vote obligatoire peut-il être utile quant à la proportion de la population qui est absente des listes électorales, c'est-à-dire les non-inscrits ? Ensuite, sous quelle forme se présente l'abstention aujourd'hui et quelles caractéristiques présente la participation ? En dernier lieu, le vote blanc est-il un phénomène électoral à part entière ?

## 1) Les non-inscrits

En France, il est obligatoire, en vertu du code électoral, d'aller s'inscrire en Mairie sur les listes électorales lors de son installation dans une commune. Néanmoins, aucune sanction n'est appliquée aux citoyens qui ne respectent pas cette obligation. Serait-ce là une tentative cachée de séparer les citoyens vertueux, conscients de leurs responsabilités sociales et politiques, du reste, comme le suggère Bréchon ?<sup>32</sup>

Quoi qu'il en soit, la non-inscription touche une partie conséquente de la population française en âge de voter. C'est aussi une population assimilable aux abstentionnistes qui est toujours absente des statistiques de la participation. Ce sont surtout des électeurs potentiels qui se mettent ou qui sont d'office « hors-jeu ».

La prise en compte dans le cadre de ce mémoire des non-inscrits est importante pour différentes raisons. Tout d'abord, vu leur nombre. Ensuite, parce que les données sur la participation en France, basées sur les électeurs inscrits, sont nécessairement faussées puisqu'une partie de la population n'est pas reprise dans ces statistiques. En dernier lieu, parce que le vote obligatoire peut s'accompagner de mesures visant à faciliter cette phase préliminaire au vote qu'est l'inscription.

Depuis 1995, le nombre de non-inscrits est resté à un niveau à peu près égal, tournant autour de 10% selon les estimations. Des études menées depuis le début des années 1980 ont commencé à éclairer les dynamiques de ce retrait de la vie politique. Notamment celles de Morin<sup>33</sup>, d'une part, et de Mayer et Percheron<sup>34</sup>, d'autre part, nous ont apportés des données précieuses à ce sujet. Même si un débat existe autour

---

<sup>31</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 88.

<sup>32</sup> Bréchon, Pierre, *La France aux urnes*, La documentation française, Paris, 2004, p. 22.

<sup>33</sup> Morin, Jean, « Un Français sur dix ne s'inscrit sur les listes électorales », *Economie et Statistiques*, (N° 152), Juillet 1983, pp. 31-37.

Morin, Jean, « L'inscription sur les listes électorales », in INSEE (dir.), *Données Sociales*, INSEE, Paris, 1984, pp. 513-516.

Morin, Jean, « En 1988, plus forte proportion des jeunes inscrits sur les listes électorales qu'en 1986 », *Premiers résultats*, (N° 124), Avril 1988, pp. 1-2.

<sup>34</sup> Mayer, Nonna et Percheron, Annick, « Les absents du jeu électoral », in INSEE (dir.), *Données sociales*, Paris, 1990, pp. 398-401.

de la technique utilisée pour obtenir ces estimations<sup>35</sup>, il est généralement admis qu'un Français sur dix n'est pas inscrit sur les listes électorales.

Aujourd'hui, les jeunes atteignant 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence mais cette mesure peut mener à un gonflement des abstentions des jeunes électeurs car ceux-ci ne souhaitent pas nécessairement être inscrits et, s'ils le souhaitent, ne désirent peut-être pas exercer ce droit dans la commune de résidence.<sup>36</sup> Les personnes inscrites sur les listes d'une commune sans pour autant y vivre rejoignent ainsi les rangs des « faux inscrits », des personnes qui n'ont plus légalement le droit de voter dans une commune (eg. inscriptions sur les listes d'autres communes, par exemple), ou des « mal inscrits », personnes qui sont inscrites dans une commune alors qu'elles devraient l'être à un autre endroit (eg. déménagement, lieu réel de résidence).<sup>37</sup> Même si l'objectif de cette loi, votée à l'automne 1997, est noble, une évaluation de son efficacité s'imposera dans les années à venir, vu l'augmentation mécanique que cette inscription automatique a pour conséquence. Il est en effet faux de croire que l'inscription mène automatiquement à la participation.<sup>38</sup> Paradoxalement, il a été constaté que le nombre de non-inscrits n'a pas bougé de 1995 à 2002, ce qui met en doute l'efficacité de cette loi.<sup>39</sup>

Dans une partie subséquente de ce mémoire, nous traiterons de l'inscription automatique comme un élément intrinsèque au vote obligatoire. En effet, le vote obligatoire est caduc s'il n'existe pas une liste complète des citoyens en âge de voter et donc soumis à cette obligation.

---

<sup>35</sup> Appleton, Andrew M., « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in Lewis-Beck, Michael (dir.), *How France votes*, Chatham House Publishers New York, 1999, pp. 209-210.

<sup>36</sup> Cette inscription est faite sur la base de données de la Sécurité Sociale, qui enregistre dans la plupart des cas le domicile des parents comme lieu de résidence.

<sup>37</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 23.

<sup>38</sup> Bréchon, Pierre, « Comprendre les logiques de l'abstention », *Revue politique et parlementaire*, (N° 1020-1021), Septembre-Octobre/Novembre-Décembre 2002, p. 85.

<sup>39</sup> Clanché, François, « La participation électorale au printemps 2002 », *INSEE Première*, (N° 877), Janvier 2003, p. 2.

Dès lors, comment se fait-il qu'autant de citoyens restent entièrement en dehors du processus électoral ? Est-ce à cause de certaines caractéristiques politiques et sociologiques ou bien la base du problème se trouve-t-elle dans la phase d'inscription ? Considérons d'abord cette seconde option. Avant de pouvoir voter en France, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pierce considère les modalités d'inscription comme un élément crucial qu'il nomme 'l'opportunité de voter', car la procédure d'inscription peut être un moyen plutôt efficace d'empêcher quelqu'un de participer à un scrutin selon les modalités mises en place par les autorités.<sup>40</sup> Et cette inscription est bien cruciale, elle peut même être considérée comme la première étape d'un processus électoral en deux étapes.<sup>41</sup>

Alors, est-ce la procédure qui décourage un certain nombre de citoyens d'aller porter son nom sur les listes électorales ? Pierce pense que oui : « *In point of fact, while French registration procedures are certainly uniform, registering to vote is not particularly simple.* »<sup>42</sup> Tout d'abord, comme nous l'avons dit, l'inscription est entièrement volontaire, même si elle peut être considérée comme virtuellement obligatoire, laissant donc au citoyen la responsabilité de faire les démarches nécessaires en temps et en heure. Car l'inscription ne peut se faire à n'importe quel moment : il faut en effet avoir vécu au moins six mois dans une commune pour pouvoir s'y inscrire sur les listes électorales. Ensuite, la date à laquelle votre inscription prend effet peut varier selon le moment où vous vous inscrivez<sup>43</sup> et, dans le cas le plus extrême, vous pouvez, de fait, être exclu du processus électoral pour une période de 14 mois.<sup>44</sup> De cette façon, les mesures régissant l'inscription jouent en défaveur des personnes géographiquement très mobiles, comme le suggèrent

---

<sup>40</sup> Pierce, Roy, *Choosing the chief*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1995, p. 99.

<sup>41</sup> Lewis-Beck, Michael, *How France votes*, Chatham House Publishers New York, 1999, p. 207.

<sup>42</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 111.

<sup>43</sup> Les seules exceptions sont les personnes atteignant l'âge de voter et les personnes naturalisées pour qui l'inscription prend effet immédiatement.

<sup>44</sup> Le cas le plus extrême se produit quand un citoyen s'inscrit début janvier alors que les inscriptions deviennent effectives le premier mars de l'année suivante.

Pierce<sup>45</sup> et Bréchon<sup>46</sup>. Ensuite, dans chaque commune, il n'y a qu'un endroit où l'on peut s'inscrire : la Mairie.<sup>47</sup> Aux Etats-Unis, où les procédures d'inscription sont aussi plus souples quant aux délais de résidence et de prise d'effet, on peut virtuellement s'inscrire dans tout office public, comme les bureaux de poste, les succursales de banques etc., ce qui n'est pas le cas en France, agrandissant ainsi l'obstacle que peut être cette phase du processus électoral.<sup>48</sup> Cela pourrait expliquer le nombre inférieur de non-inscrits en milieu rural, vu le nombre relativement supérieur d'endroits où s'inscrire par habitant comparé aux métropoles.<sup>49</sup>

Néanmoins, l'inscription, une fois effectuée, est permanente en France, alors que ce n'est pas le cas aux Etats-Unis. Une conséquence de cette inscription permanente est bien sûr un niveau important de faux inscrits. L'administration de chaque commune peut engager une procédure pour rayer un citoyen des listes électorales quand une carte d'électeur lui est retournée par la poste en raison du changement d'adresse de la personne. Néanmoins, même si la lenteur de l'administration prévient un nombre trop important d'erreurs, il est important de rappeler qu'une personne radiée par erreur peut être intimidée par la procédure d'appel prévue, qui est complexe.<sup>50</sup> Inutile aussi de rappeler que les faux inscrits font gonfler artificiellement le niveau de l'abstention.

Même si la procédure semble plus compliquée comparée à d'autres démocraties occidentales comme les Etats-Unis, cela ne semble pas empêcher neuf citoyens sur dix de s'inscrire et de recevoir leur carte d'électeur. Alors qui sont ces non-inscrits ? Ont-ils un profil sociologique et politique particulier ?

La première constatation est que le niveau d'inscription varie grandement avec l'âge. En effet, alors qu'en 1995 le niveau d'inscription à 19 ans était de l'ordre de

---

<sup>45</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 113.

<sup>46</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 23.

<sup>47</sup> À l'exception des Mairies d'arrondissement dans les grandes agglomérations.

<sup>48</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 113.

<sup>49</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 113.

<sup>50</sup> Appleton, « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in (dir.), pp. 209-210.

80%, il augmente avec l'âge des citoyens, atteignant 95% à 50 ans. Ce niveau reste stable par la suite, les retraités continuant à être inscrits et à voter en grand nombre.

C'est surtout à l'insertion sociale qu'est lié le niveau de l'inscription, en particulier le niveau de diplôme et le statut professionnel. Les personnes sans diplôme et sans emploi étant les premières à négliger l'obligation de s'inscrire.<sup>51</sup> L'intégration sociale est un vecteur de participation bien connu mais aussi d'inscription. Ce sont les personnes les mieux intégrées à la société qui sentent le devoir de voter et de s'inscrire. La non-inscription est à la base le résultat d'une insertion sociale faible.<sup>52</sup> Les citoyens qui ont une forte intégration sociale, à travers divers biais, comme la religion, le travail, le milieu associatif, semblent avoir un niveau d'inscription plus élevé.<sup>53</sup> C'est aussi ce phénomène qui explique en partie le niveau d'inscription plus faible des jeunes et des personnes vivant en milieu urbain.<sup>54</sup> Néanmoins, par rapport aux Etats-Unis, il apparaît que le statut socio-économique est largement moins influent sur le niveau d'inscription en France qu'aux Etats-Unis. Pierce avance l'hypothèse qu'à la différence des Etats-Unis, la France a un parti, en l'occurrence le PCF, qui fait un large appel aux couches les plus populaires de la société et les incite à s'exprimer par le vote, et donc aussi à s'inscrire.<sup>55</sup> Même si cette hypothèse est plausible quant aux niveaux d'inscription par le passé, le recul du PCF et du vote de classe font que cet effet est voué à disparaître. Il apparaît donc que la non-inscription est surtout un facteur d'intégration sociale. Néanmoins, Bréchon et Cautrès ont apporté une nuance à cette hypothèse. Ils avancent que pour les personnes intégrées socialement, l'inscription est en effet une forme de « conformisme social », alors que pour les personnes moins intégrées socialement, l'inscription varie selon leur degré de politisation, leur intérêt pour la politique,

---

<sup>51</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 24.

<sup>52</sup> Subileau, Françoise, « L'augmentation de l'abstention pose la question de la représentativité des élus », *Le Monde*, 6 Mai 1997, p. 10.

<sup>53</sup> Appleton, « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in (dir.), p. 211.

<sup>54</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 24 ; Héran, François et Rouault, Dominique « La présidentielle à contre-jour: abstentionnistes et non-inscrits », *INSEE Première*, (n° 397), Juillet 1995, p. 1.

<sup>55</sup> Pierce, *Choosing the chief*, pp. 119-120.

expliquant ainsi des variations dans la population faiblement intégrée.<sup>56</sup> Une personne faiblement intégrée socialement peut donc quand même être incitée à s'inscrire si divers facteurs de politisation l'y poussent.

Cette vision de la non-inscription comme résultat d'une intégration sociale faible a été mise en doute par Bréchon qui suggère que la non-inscription peut aussi être le résultat d'une trop grande mobilité géographique. Il suggère que les personnes qui, pour des raisons professionnelles, doivent régulièrement changer de lieu de résidence, sont particulièrement handicapées par les dispositions du code électoral concernant l'inscription.<sup>57</sup> Les 'mobiles' sont l'une des trois grandes catégories de non-inscrits selon Bréchon, les deux autres étant les exclus du système social et les anarchistes. Les mobiles ont un capital scolaire et culturel important, ils sont jeunes, et appartiennent à des catégories sociales moyennes ou supérieures. Leur politisation est similaire à la moyenne de la population française mais c'est leur insertion dans leur commune de résidence qui fait défaut.<sup>58</sup> Il est vrai que, à un âge où la population active française est de plus en plus mobile, les dispositions du code électoral sont issues d'une ère où les Français changeaient peu de lieu de résidence. Cette hypothèse de Bréchon est partiellement basée sur les résultats d'une étude menée avec Cautrès, qui a démontré que le statut de propriétaire explique une partie de la variance de l'inscription sur les listes électorales. Les propriétaires étant généralement plus inscrits que les locataires.<sup>59</sup> C'est ce constat qui mène Bréchon à conclure que la mobilité est un aspect de la non-inscription en France. La troisième catégorie, les anarchistes, est en majorité composée de personnes s'opposant aux institutions et à la politique. La deuxième catégorie, les exclus, se compose des personnes, comme il est décrit plus haut, dotées d'une intégration sociale faible, d'une insertion professionnelle instable et d'un niveau scolaire particulièrement

---

<sup>56</sup> Bréchon, Pierre et Cautrès, Bruno, « L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation? », *Revue française de science politique*, Vol. 37 (N° 4), Août 1987, p. 525.

<sup>57</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 25.

<sup>58</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 25.

<sup>59</sup> Bréchon et Cautrès, « L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation? », , pp. 515-518.

bas.<sup>60</sup> En conclusion, on peut estimer que, en excluant la catégorie des mobiles, les non-inscrits ressemblent assez bien quant à leur profil sociologique et politique, aux abstentionnistes permanents.<sup>61</sup>

## 2) L'abstention électorale et les dynamiques de la participation

Il serait illusoire de ma part de croire être en mesure de faire ici un bref résumé du phénomène politique et social qu'est l'abstention. Néanmoins, il est possible de passer en revue les principaux éléments que nous ont apportés les études consacrées à ce sujet.

Quoi qu'on pense de l'abstention, elle porte en elle autant de signification que la participation, même si bien sur le résultat est différent. Comme le précise Subileau au sujet de la recherche sur l'abstention : « (...) le vote des abstentionnistes énonce encore plus de choses, c'est-à-dire, toutes celles qui n'étant pas dites par le vote pourraient l'être par le sociologue capable de comparer la composition sociale des ensembles d'abstentionnistes, d'un scrutin à l'autre, et selon les enjeux et sur les diverses unités géographiques que permet de distinguer l'information électorale. »<sup>62</sup>

Certes, en France, la participation baisse, la preuve en est le record d'abstention enregistré au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, pourtant considérée comme l'élection reine de la Vème République.<sup>63</sup> Mais le plus important des constats est bien sûr qu'il n'y a en France pas une « abstention », mais bien des « abstentionnismes ». <sup>64</sup> Ce qui nous permet de mieux appréhender l'abstention au

---

<sup>60</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 25.

<sup>61</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 121.

Subileau, Françoise, « Abstention », in Perrineau, Pascal et Reynié, Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001, p.2.

<sup>62</sup> Subileau, Françoise et Toinet, Marie-France, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, Editions la découverte, Paris, 1993, p. 245.

<sup>63</sup> Muxel, Anne, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in Perrineau, Pascal et Ysmal, Colette (dir.), *Le vote de tous les refus : les élections présidentielle et législatives de 2002*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, p. 125.

<sup>64</sup> Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 193.

travers de données de sondages est paradoxalement la disparition progressive du tabou de l'abstention. Reconnaître que l'on s'est abstenu est moins tabou que par le passé et les différences constatées quant au niveau de l'abstention entre statistiques officielles et résultats de sondages (abstention déclarée et réelle) tendent à s'amenuiser progressivement.<sup>65</sup> L'abstention est un terme qui recouvre différentes réalités et qui a des visages multiples. La personne qui s'abstient n'est pas le citoyen apathique que les médias présentent souvent. Néanmoins, il ne faut pas présenter l'abstention comme un choix politique, comme on pourrait le faire pour le vote blanc : « L'abstention n'équivaut pas, de fait, à un choix politique comme un autre : c'est une réponse, négative, à une offre politique, à un moment donné, dans une conjoncture particulière. »<sup>66</sup>

La population d'électeurs, donc inscrits sur les listes électorales, qui ne vote jamais n'est pas aussi grande que l'on veut bien l'imaginer. La proportion d'abstentionnistes permanents n'a augmenté entre 1995 et 2002 que de 11% à 13% des inscrits. Le taux moyen d'abstention ayant quant à lui augmenté de 5%.<sup>67</sup> L'affaiblissement supposé des attitudes politiques n'est pas à la base de cet accroissement de l'abstention. Héran, Subileau et Toinet considèrent qu'on est bien loin du discours classique sur le désintérêt croissant des Français envers la politique.<sup>68</sup>

En effet, si lors des dernières élections, l'on a pu constater une baisse de la participation, cette baisse était en grande partie le fruit d'une augmentation de la participation intermittente d'électeurs qui ne participent que quand l'enjeu leur paraît

---

<sup>65</sup> Muxel, Anne, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in Bréchon, Pierre, Laurent, Annie et Perrineau, Pascal (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, p. 23-24.

<sup>66</sup> Subileau, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in (dir.), pp. 245-246.

<sup>67</sup> Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 », p. 1 ; Héran, François et Dominique, Rouault, « La double élection de 1995: exclusion sociale et stratégie d'abstention », *INSEE Première*, (N° 414), Novembre 1995, p. 1.

<sup>68</sup> Héran, François, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in Cautrès, Bruno et Mayer, Nonna (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2004, p. 358 ; Morin, Jean, « La participation électorale d'avril 1988 à mars 1989 », in (dir.), *Données sociales*, INSEE, Paris, 1990, p. 394 ; Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 194.

suffisamment important<sup>69</sup>, en d'autres termes « quand la situation l'exige »<sup>70</sup> et qu'ils perçoivent « l'utilité politique du vote ».<sup>71</sup> Muxel a formalisé ces constatations en nommant ces deux catégories les abstentionnistes « hors-jeu » et les abstentionnistes « dans le jeu ».<sup>72</sup> Les abstentionnistes « hors-jeu » étant des citoyens en retrait total ou partiel de la vie civique. Les abstentionnistes « dans le jeu » peuvent rester à certaines occasions en dehors de l'acte électoral tout en restant impliqués dans la vie sociale et politique.<sup>73</sup> Muxel définit ainsi les abstentionnistes « hors-jeu » : « Les hors-jeu sont ceux qui ne votent pas ou qui votent autrement, blanc ou nul. Les hors-jeu sont ceux qui ne s'intéressent pas à la politique, qui sont défaillants par rapport à l'intérêt supposé que la politique devrait susciter. »<sup>74</sup> Héran a apporté une précision à la division binaire des abstentionnistes de Muxel. En effet, il estime qu'il existe deux sortes d'abstentionnistes dans ce groupe, les abstentionnistes stratégiques, qui participent ou s'abstiennent selon la conjoncture électorale, et les abstentionnistes de mobilité, que l'on peut décrire comme des électeurs qui participent à un type d'élection (eg. les élections nationales) mais pas à d'autres (eg. les élections locales ou européennes).<sup>75</sup>

La différence principale entre les « hors-jeu » et les « dans le jeu » se trouve dans l'instrumentalisation politique du vote, rendue possible par la libération du devoir moral de voter.<sup>76</sup> Si les « hors-jeu » se caractérisent par un manque d'intégration sociale, les « dans le jeu » montrent un comportement stratégique et rationnel par rapport au vote. C'est en réalité la différence entre un abstentionnisme

---

<sup>69</sup> Bréchon, « Comprendre les logiques de l'abstention », p. 84.

<sup>70</sup> Héran, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in (dir.), p. 365.

<sup>71</sup> Subileau, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in (dir.), p. 253.

<sup>72</sup> Muxel, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in (dir.), p. 19.

<sup>73</sup> Muxel, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in (dir.), p. 130.

<sup>74</sup> Muxel, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in (dir.), p. 21.

<sup>75</sup> Héran, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in (dir.), p. 353.

<sup>76</sup> Muxel, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in (dir.), p. 127-130.

plus structurel (plus sociologique) et un abstentionnisme plus conjoncturel (plus politique).<sup>77</sup>

En 2002, alors qu'on semblait dans les médias sonner le tocsin de la démocratie française, les chiffres de l'abstention faisaient en réalité apparaître ce qui semblait être une réelle volonté de sanction politique et de malaise : le niveau d'abstentionnistes permanent étant quant à lui resté stable alors que les abstentions conjoncturelles avaient augmenté de façon significative.<sup>78</sup>

Les « hors-jeu » et « dans le jeu » se démarquent clairement quant à leur profil sociologique. Alors que les « dans le jeu » ressemblent plus aux électeurs permanents, les « hors-jeu » ressemblent plutôt aux non-inscrits<sup>79</sup>, ce qui n'est pas étonnant vu que les électeurs intermittents sont issus en partie des rangs des électeurs permanents, une partie des électeurs permanents ayant basculé dans le vote intermittent entre 1995 et 2002.<sup>80</sup> En effet, les tendances générales de l'abstention aujourd'hui sont à l'augmentation du vote intermittent au détriment du vote permanent causée par le remplacement des générations qui votaient de façon permanente par des générations qui ont un vote plus occasionnel ainsi qu'une augmentation légère de l'abstention permanente. Le nombre de votants permanents est passé de 55% à 47% des inscrits entre 1995 et 2002.<sup>81</sup> Ce sont effectivement les quinquagénaires qui semblent être les électeurs les plus assidus alors que les jeunes électeurs semblent être les plus prônes à voter par intermittence.<sup>82</sup>

Un autre phénomène de l'abstention est ce que l'on appelle l'abstention différentielle. Sans vouloir complètement entrer dans ce sujet qui fait débat<sup>83</sup>, il est important de constater que selon la majorité au pouvoir, l'abstention de celle-ci peut

---

<sup>77</sup> Muxel, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in (dir.), p. 135.

<sup>78</sup> Muxel, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in (dir.), p. 139-140.

<sup>79</sup> Muxel, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in (dir.), p. 140.

<sup>80</sup> Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 », p. 1-2.

<sup>81</sup> Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 », p. 1-2.

<sup>82</sup> Clanché, « La participation électorale au printemps 2002 », p. 3-4.

<sup>83</sup> Dolez, Bernard, « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel », *Revue française de science politique*, Vol. 54 (N°4), Août 2004, pp. 669-670.

être plus élevée (régionales 2004) ou moins élevée (législatives 1981 & 2002) que celle de la famille politique opposée.<sup>84</sup> Il est suffisant de dire que l'abstention différentielle, qui reste difficile à mesurer, fait partie de la problématique de l'abstention. Elle en explique une partie, sans qu'elle puisse pour autant en être dissociée. Sans abstention, pas d'abstention différentielle.

Le plus important des constats que l'on peut faire sur la base des données que nous possédons, est qu'il n'existe pas d'abstention à vie, que chaque personne qui s'inscrit va voter à un moment donné de sa vie de citoyen.<sup>85</sup> L'âge est en effet la variable qui explique le plus, comme la non-inscription, le niveau de participation aux élections. Néanmoins, s'y ajoutent d'autres variables comme le niveau de diplôme et le statut professionnel : « l'absence de diplôme et l'absence d'emploi stable expliquent fortement l'abstention systématique, alors qu'elle jouent moins sur l'abstention ponctuelle »<sup>86</sup>, ce que confirme Muxel.<sup>87</sup> Quant aux attitudes politiques des « hors-jeu » et des « dans le jeu », il semble que les « hors-jeu » ont plus de difficultés de se placer sur l'axe gauche-droite, alors que les « dans le jeu » s'autoplaçant plus facilement sur l'axe gauche-droite, et majoritairement à gauche.<sup>88</sup>

Les abstentionnistes « dans le jeu » votent ou ne votent pas selon plusieurs critères liés au contexte politique. Le premier de ces critères est le type d'élection. Une élection présidentielle attirant une participation relativement plus élevée que les élections législatives ou locales.<sup>89</sup> Il y a aussi un aspect subjectif lié au type d'élection, ce que Pierce appelle la perception de l'importance de l'élection, qui peut être différente selon les centres d'intérêt de l'électeur.<sup>90</sup> Un autre corollaire du type d'élection est le calendrier électoral, qui peut amener une élection législative à suivre

---

<sup>84</sup> Dolez, « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel », pp. 678-679.

<sup>85</sup> Héran, François, « Les intermittents du vote », *INSEE Première*, (N°546), Septembre 1997, p. 2.

<sup>86</sup> Clanché cité dans Héran, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in (dir.), p. 362.

<sup>87</sup> Muxel, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in (dir.), p. 34.

<sup>88</sup> Muxel, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in (dir.), p. 34.

<sup>89</sup> Subileau, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in (dir.), p. 252.

<sup>90</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 99.

de près une élection présidentielle, provoquant une possible fatigue de l'électeur.<sup>91</sup> D'une part, une suite d'élections engendre un désintérêt des électeurs, un désintérêt des médias qui joue sur leur rôle de relais d'information et en dernier lieu, une élection législative peut être perçue comme « déjà jouée » si l'élection présidentielle qui l'a précédée a tranché en faveur d'une des deux grandes familles politiques.<sup>92</sup> Une autre raison de s'abstenir pour l'électeur peut venir d'une consigne d'un parti politique, que ce soit dans une élection comme dans un référendum, comme l'ont fait à plusieurs reprises le Parti Communiste ou le Front National.<sup>93</sup> Ensuite, le deuxième tour amène en général un plus grand nombre d'électeurs aux urnes que le premier.<sup>94</sup> Une exception à cette règle existe quand la configuration du deuxième tour consiste en une seule des deux grandes familles politiques opposée à un candidat de l'extrême droite, certains électeurs ne souhaitant pas choisir entre « la peste et le choléra ».<sup>95</sup> Un autre critère qui influe sur le niveau de participation est l'incertitude quant à l'issue du scrutin : quand un candidat semble être sûr de l'emporter, la participation baisse de façon importante (baisse de la mobilisation des électeurs du vainqueur présumé, baisse de motivation des électeurs du candidat qui semble ne pas être en mesure de vaincre). Une étude menée par Héran sur l'effet d'un pronostic ou l'absence de pronostic dans « Le Monde » par circonscription sur la participation aux élections législatives de 1997 révèle que l'absence de pronostic dans « Le Monde » fait augmenter la participation en moyenne de 5% dans ces circonscriptions.<sup>96</sup> Un nombre de facteurs peuvent être considérés comme des

---

<sup>91</sup> Subileau, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in (dir.), p. 252 ; Lijphart, Arend « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », *The American political science review*, Vol. 91 (No 1), March 1997, p. 7.

<sup>92</sup> Franklin, Mark N., « The dynamics of electoral participation », in LeDuc, Lawrence, Niemi, Richard G. et Norris, Pippa (dir.), *Comparing Democracies 2*, Sage, London, 2002, p. 156.

<sup>93</sup> Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 194-195.

<sup>94</sup> Appleton, « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in (dir.), p. 215.

<sup>95</sup> Héran, « Les intermittents du vote », p. 3 ; Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 194.

<sup>96</sup> Héran, « Les intermittents du vote », p. 2.

facteurs augmentant la participation, tels l'attractivité et la présence d'un candidat du parti avec lequel l'électeur s'identifie et en particulier l'enjeu de l'élection qui peut aller d'une politique particulière au changement de majorité.<sup>97</sup>

Jusqu'ici, on a pu donner l'impression que l'abstention trouve principalement sa cause dans la sociologie et/ou le raisonnement politique de l'individu, mais comme Jackman<sup>98</sup> le précise, les institutions jouent aussi un rôle en ce qui concerne l'incitation de l'individu à se déplacer vers les urnes. Des élections se jouant à la majorité, simple ou absolue, incitent moins à la participation puisqu'une grande partie des votes sont « perdus ». Ce phénomène est particulièrement puissant dans les systèmes électoraux « *winner takes all* », comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, où un candidat peut être élu avec une minorité des voix, les autres voix étant « perdues ».<sup>99</sup> Au plus un système est proportionnel, au plus l'électeur a le sentiment que « chaque voix compte ».<sup>100</sup> Un autre facteur institutionnel réside dans l'effet sur la politique menée par le gouvernement. Certaines élections n'ont aucun ou peu d'effet sur la politique du gouvernement, telles les élections européennes. L'absence de lien entre une élection et la vision claire d'un changement de politique a une influence négative sur la participation.<sup>101</sup> En dernier lieu, comme le démontre clairement Franklin, l'inscription automatique a un effet particulier sur la participation au niveau du pays par opposition aux pays qui pratiquent une inscription volontaire.<sup>102</sup>

---

<sup>97</sup> Pierce, *Choosing the chief*, p. 99-101.

<sup>98</sup> Jackman, Robert W., « Political institutions and voter turnout in the industrial democracies », *The American political science review*, Vol. 81 (N° 2), June 1987, p. 417.

<sup>99</sup> Franklin, « The dynamics of electoral participation », in (dir.), p. 156 ; Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », p. 7 ; Appleton, « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in (dir.), p. 214.

<sup>100</sup> Franklin, « The dynamics of electoral participation », in (dir.), p. 158.

<sup>101</sup> Franklin, « The dynamics of electoral participation », in (dir.), p. 160.

<sup>102</sup> Franklin, « The dynamics of electoral participation », in (dir.), p. 157 ; Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », p. 7.

### 3) Le vote blanc

A l'instar de l'abstention, le vote blanc est un phénomène de plus en plus visible en France. Non seulement il a augmenté à presque toutes les élections nationales depuis les années 1990 mais il est au centre d'un débat politique et médiatique<sup>103</sup> qui vise à voir reconnu ce phénomène électoral qui se dégage clairement de l'abstention. Le raisonnement, que nous expliciterons plus loin, derrière la mise à l'écart des votes blancs comme suffrages exprimés, se base<sup>104</sup> sur l'idée que le vote blanc ne peut être attribué à aucun candidat ou aucune liste et donc ne peut pas compter comme résultat.<sup>105</sup>

Il est important de dire que, vu l'association des votes blancs et nuls dans les procès verbaux du Ministère de l'Intérieur, il est difficile de procéder à une analyse de fond du vote blanc vu que nous ne connaissons pas la part des votes blancs dans ces statistiques. Néanmoins, l'étude de Deloye et Ihl<sup>106</sup> sur les votes blancs et nuls lors des élections législatives de 1881 permet de conclure qu'une grande partie des votes nuls sont en réalité des expressions politiques et qu'il n'est donc pas problématique de les assimiler ici.<sup>107</sup> Et même si nous considérons les votes blancs et nuls comme des statistiques non assimilables, il serait possible de suivre l'évolution du vote blanc vu que, comme l'explique Bréchon, les votes nuls sont considérés comme à peu près constants d'une élection à l'autre.<sup>108</sup>

Zulfikarpasic, dans son article majeur sur la question, semble indiquer que le spectre de choix proposé à l'électeur est un élément crucial pour le taux de votes blancs et nuls à un scrutin donné. Trois hypothèses existent qui peuvent expliquer le

---

<sup>103</sup> Voir le livre polémique d'Olivier Durand : Durand, Olivier, *Le vote blanc. Pour un suffrage vraiment universel*, L'Harmattan, Paris, 2000, 121p.

<sup>104</sup> Dispositions constitutionnelles qui compliquent aujourd'hui son assimilation comme suffrage exprimé mises à part.

<sup>105</sup> Bréchon, Pierre, « Vote blanc et nul », in Perrineau, Pascal et Reynié, Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001, p. 108-109.

<sup>106</sup> Deloye, Yves et Ihl, Olivier, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881. », *Revue française de science politique*, Vol. 41 (N° 2), Avril 1991, pp.141-170.

<sup>107</sup> Zulfikarpasic, Adélaïde, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », *Revue française de science politique*, Vol. 51 (N° 1-2), Février-Avril 2001, p. 249.

<sup>108</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 48.

niveau de votes blancs. Premièrement, il y a l'effet du nombre de candidats. Le vote blanc semble en effet suivre une logique inverse à l'abstention : il semble qu'un nombre restreint de candidats au deuxième tour fasse augmenter le nombre de votes blancs. Il ne s'agit alors pas d'une marque d'indifférence à l'égard de la politique mais bien d'une forme d'expression politique, puisque le vote blanc augmente avec la baisse du nombre de candidats au deuxième tour. Il s'agit d'électeurs qui souhaitent malgré tout s'exprimer et qui choisissent alors de voter blanc pour montrer leur mécontentement face aux candidats en ballottage au deuxième tour du scrutin. Si le vote blanc était fonction d'indifférence ou d'incompétence, il diminuerait avec le nombre restreint de candidats au deuxième tour, tout comme l'abstention.<sup>109</sup> Alors que l'abstention est en règle générale plus élevée au premier tour de scrutin par rapport au deuxième tour, le vote blanc semble lui souvent doubler du premier au deuxième tour.<sup>110</sup> Les élections législatives de 1993 donnent un exemple intéressant de ce cas de figure, puisque la gauche était absente du deuxième tour dans de nombreuses circonscriptions. Dans ces circonscriptions, le vote blanc était en règle générale largement supérieur à la moyenne nationale.<sup>111</sup> Il faut alors se poser la question s'il s'agit là d'une expression politique, ou plutôt d'une abstention civique. L'électeur ne souhaite pas cautionner tel ou tel candidat, mais ne souhaite pas pour autant grossir les rangs des abstentionnistes.<sup>112</sup>

L'exemple cité plus haut concernant les candidats présents au second tour montre aussi l'influence des tendances politiques présentes (au deuxième tour). En effet, un nombre d'électeurs semblent choisir la voie du vote blanc si l'une des deux familles politiques est absente du deuxième tour. Mais cela ne vaut pas seulement pour les deux grandes familles politiques<sup>113</sup>, beaucoup d'électeurs choisissant le vote blanc pour exprimer leur refus de voter pour un candidat de « l'autre bord » sans

---

<sup>109</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », pp. 254-255.

<sup>110</sup> Bréchon, *La France aux urnes*, p. 49.

<sup>111</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 255.

<sup>112</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 255.

<sup>113</sup> Boy, Daniel et Chiche, Jean, « Abstention et blancs et nuls au référendum du 24 septembre 2000 », *Revue française de science politique*, Vol. 51 (N° 1-2), Février-Avril 2001, p. 244.

toutefois basculer dans l'abstention. Néanmoins, cet effet n'a pu être constaté que lors des élections législatives ou cantonales. Cet effet n'est pas exclusif aux grandes familles politiques : les électeurs de partis politiques dont les électeurs sont fidèles, comme par exemple le Front National ou le Parti Communiste, peuvent refuser de porter leur choix sur un autre candidat, que celui-ci soit de la même famille politique ou pas, et choisir de voter blanc. Le vote blanc apparaît alors comme une alternative face à un choix trop limitatif au goût de l'électeur.

Autre effet sur le vote blanc : les consignes de vote. Comme nous le rappelle Zulfikarpasic, la décision de voter blanc suite à une offre politique limitée peut provenir de l'électeur ou peut lui être conseillée par tel ou tel parti politique, que ce soit sous la forme d'un vote blanc ou d'une abstention. L'élection présidentielle de 1969, qui avait connu le record d'abstention pour une élection présidentielle, avait vu un quadruplement des votes blancs entre les deux tours. Ce quadruplement des votes blancs avait pour principale cause le refus d'une partie de l'électorat communiste de suivre la consigne de Jacques Duclos de s'abstenir et ceux-ci avaient alors choisi de voter blanc.<sup>114</sup> En ce qui concerne les élections de 1995, la consigne de s'abstenir, donnée à ces électeurs par Jean-Marie Le Pen alors que lui allait voter blanc, a eu pour conséquence qu'une partie de son électorat a décidé d'en faire autant, à en croire le taux record de votes blancs et nuls à ce scrutin.

La portée de l'élection semble quant à elle être un élément crucial sur le vote blanc à côté des choix proposés à l'électeur. Alors que l'abstention est moins importante lors de scrutins nationaux que locaux, le vote blanc semble légèrement plus important lors d'élections nationales. Le même constat peut être réalisé pour les élections européennes qui atteignent généralement un niveau élevé d'abstention, alors que le vote blanc n'y est pas particulièrement impressionnant. Si le vote blanc était une marque d'indifférence par rapport aux institutions, il devrait aussi être plus important lors de ces élections, ce qui n'est pas le cas.<sup>115</sup> Ces constats accréditent la thèse selon laquelle le vote blanc est une expression politique, puisque dans le cas d'une abstention civique, il suivrait logiquement la trame de l'abstention. Bien au

---

<sup>114</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 256.

<sup>115</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 257.

contraire, il semble que le vote blanc soit plus important lors des élections où l'abstention est moins importante.

Dernier point concernant le vote blanc : alors que l'abstention est plus importante en zones urbaines, le vote blanc semble plus important en zones rurales. Selon Bréchon, l'explication de ce phénomène peut résider dans le fait que, vu le contrôle social propre à ce milieu géographique, l'expression du mécontentement par l'abstention soit plus difficile, générant un niveau plus élevé de votes blancs (et/ou nuls). Ainsi, une partie du vote blanc a en réalité valeur d'abstention selon Bréchon<sup>116</sup>, Zulfikarpasic ayant des doutes sur l'importance de ce phénomène.<sup>117</sup>

En conclusion, Zulfikarpasic insiste sur le point que les raisons poussant des électeurs au vote blanc ou à l'abstention sont entièrement différentes : « Le vote blanc n'est pas simplement une forme civique d'abstention. Là où l'abstentionnisme manifeste incompetence ou indifférence, le vote blanc traduit, au contraire, compétence et intérêt. »<sup>118</sup> C'est probablement là que réside la clé de la différence entre le phénomène abstentionniste et le vote blanc.

## ***B - Les propositions de loi***

### **1) Les propositions antérieures**

Il y a eu en tout 52 propositions de loi visant à introduire le vote obligatoire depuis la Troisième République, dont 3 depuis 2002. Cela fait environ une proposition de loi à ce sujet tous les 30 mois. Même si ce chiffre est déjà intéressant en soi, puisqu'il indique que le vote obligatoire n'est pas une idée nouvelle en France et que des préoccupations à ce sujet existent depuis longtemps, c'est-à-dire avant la soi-disant 'crise de la démocratie représentative', il n'est pas crucial d'en faire une

---

<sup>116</sup> Boy et Chiche, « Abstention et blancs et nuls au référendum du 24 septembre 2000 », p. 244.

<sup>117</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 260.

<sup>118</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 267.

analyse de fond ici. C'est une constatation importante, que nous reprendrons plus tard.

Toutefois, il est important de signaler que peu de propositions de loi ont dépassé le stade de la Commission au parlement<sup>119</sup>, et c'est aussi le cas des trois dernières précédemment citées, malgré le fait que deux d'entre elles soient issues des rangs de la majorité.

On est étonné de voir un si grand nombre de propositions de loi alors que le débat en société n'a jamais fait rage. Il semblerait que les hommes politiques, bien que chargés d'exprimer la volonté générale, soient plus préoccupés par la question que les électeurs ; leurs discussions portant principalement sur la question de savoir qui bénéficierait du vote obligatoire en cas d'introduction.<sup>120</sup> En d'autres termes : qui, de la droite ou de la gauche, aurait avantage, en termes électoraux, à introduire le vote obligatoire en France ?

Duverger<sup>121</sup>, qui prenait déjà position en ce sens en 1960, avançait l'idée que les partis politiques modérés, particulièrement du centre et de la droite, étaient les plus prônes à supporter l'idée du vote obligatoire, vu qu'ils considèrent leurs électeurs plus abstentionnistes que ceux des milieux populaires. Une étude menée par Benessiano<sup>122</sup> confirme que la plupart des propositions de loi proviennent des rangs des partis suggérés par Duverger. Il apparaît aujourd'hui, malgré le biais social de l'abstention, bien que moins important en France qu'aux Etats-Unis, que les partis modérés de droite et du centre affichent une propension particulière à considérer l'introduction du vote obligatoire en France.<sup>123</sup>

---

<sup>119</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 89.

<sup>120</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 89.

<sup>121</sup> Cité dans Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 90.

<sup>122</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 90.

<sup>123</sup> Les députés Cova et Paillé, à l'origine respectivement de deux des trois propositions de loi, sont tous deux issus des rangs de l'UMP, le principal parti de la majorité de droite.

## 2) Proposition de loi constitutionnelle de MM. les députés Cova (UMP) et autres

TITRE COMPLET: Proposition de loi constitutionnelle tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote<sup>124</sup>

La proposition de loi de M. Cova, qui avait déjà été déposée en 1998, a été enregistrée au bureau de l'Assemblée Nationale le 4 février 2003 et a pour objectif de réviser la Constitution du 4 octobre 1958 en y ajoutant, au troisième alinéa de l'article 3, la mention que le vote, non seulement est « universel, égal et secret », mais devient « obligatoire ». M. Cova juge donc que ce principe doit être inscrit dans la Constitution, alors que juridiquement, une loi suffirait. Les deux autres propositions de loi se bornent d'ailleurs au cadre de la loi normale.

M. Cova et ses collègues invoquent le danger de déstabilisation des institutions qu'engendre l'abstention massive qu'ont révélée à ses yeux les dernières élections. M. le député Cova semble tenir dans une basse estime le caractère pérenne des institutions de la Vème République, puisqu'il estime que leur stabilité est mise en danger par le niveau de l'abstention des dernières années, et il ne mâche pas ses mots.<sup>125</sup> Ironiquement, un paragraphe plus loin, il parle de trouble de la stabilité de la vie politique que peut provoquer « la participation toujours possible des abstentionnistes ».<sup>126</sup> M. Cova a-t-il peur de l'abstention ou du comportement électoral d'une partie grandissante du corps électoral, qui apparaît choisir de façon stratégique à quelles élections elle participe ? Non seulement M. Cova estime que l'abstention met en danger nos institutions mais en plus, il estime que les fluctuations de la participation troublent la quiétude de la vie politique française. Le député Cova

---

<sup>124</sup> Charles, Cova, « *PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote* », N° 596, 04/02/03, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2003.

<sup>125</sup> « *PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote* », p. 2.

<sup>126</sup> « *PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote* », p. 2.

tire peut-être cet argument des dernières années de la République de Weimar. Certains scientifiques, dont Tingsten, ont avancé que l'augmentation soudaine de la participation, comme ce fut le cas durant les dernières années de la République de Weimar, peut être le signe d'une intensification du conflit politique, et peut mettre en danger la démocratie elle-même. Le danger, dans le raisonnement de Tingsten, vient du fait qu'en période de crise, l'augmentation de la participation indique que des électeurs non-intéressés et non-impliqués sont soudainement portés à s'exprimer et que ceux-ci ont tendance à soutenir des partis extrémistes.<sup>127</sup>

M. Cova met clairement la responsabilité de l'électeur en avant dans sa proposition de loi constitutionnelle : « ...la démocratie exige la participation des citoyens et un réel engagement de leur part. » Il poursuit dans la lignée de la théorie sur le vote en tant que fonction (et non comme un droit) : « Le droit de suffrage devrait être considéré moins comme une faculté privée que comme une fonction sociale garantissant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la participation totale, voire l'adhésion des Français à la vie politique de notre pays. »<sup>128</sup> M. Cova place donc clairement et ouvertement, malgré les aspects problématiques de cette théorie, le vote sous le sceau de la fonction sociale.

La « vie politique » n'est pas la cause de l'abstention selon M. Cova, elle en est la victime. Et c'est elle qu'il faut protéger, dans son raisonnement, de la fausse interprétation du droit de vote par les citoyens, qui est, non pas un droit, mais une fonction qu'il incombe au citoyen de remplir. Le responsable est, encore une fois, l'électeur et non le politique.

Monsieur Cova ne fait nulle part état de la part importante de citoyens français en âge de voter qui ne sont pas inscrits. Le deuxième article réfère seulement aux conditions d'exercice qu'il faudra préciser et les sanctions qu'il faudra mettre en place, sans en préciser la nature, ni le degré. Cette référence aux sanctions vise peut-être à éviter la situation particulière de la constitution de la République Hellénique,

---

<sup>127</sup> Tingsten, Herbert, *Political behaviour: studies in election statistics*, P.S. King & Son, London, 1937, p. 225 ; Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », p. 10.

<sup>128</sup> « *PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote* », p. 2.

dans laquelle il est précisée que le vote est obligatoire, sans qu'aucune sanction ou système de poursuite en cas de non-respect soient établis dans le code électoral.

Aucune mention n'est faite de mesures accompagnant le vote obligatoire, comme la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé ou des mesures d'information et d'éducation civique. Monsieur le député Cova ne souhaite apparemment pas voir reconnue cette forme d'expression, il souhaite simplement, mais très clairement, forcer le citoyen à prendre ses responsabilités, à rendre « obligatoire l'exercice du droit de vote »<sup>129</sup>.

Monsieur Cova semble pencher vers une infantilisation de l'électorat français : en punissant les citoyens pour cette abstention trop importante, il décide d'introduire le vote obligatoire. Non seulement il met toute la responsabilité de la situation actuelle sur les citoyens mais il n'évoque nullement la responsabilité des politiques ou la possibilité de la nécessité de mieux éduquer ou informer les citoyens à la politique. En somme, dans le raisonnement de M. le député Cova, l'abstention est causée par la mauvaise volonté des citoyens, tout simplement. C'est un raisonnement aussi simple que l'exposé des motifs est court.

---

<sup>129</sup> « *PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote* », p. 2.

### 3) Proposition de loi de M. le député Paillé

TITRE COMPLET : Proposition de loi tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs<sup>130</sup>

La proposition de loi de M. le député Paillé marque dès le début sa différence avec la proposition de loi de M. Cova, bien que M. Paillé soit co-signataire de cette dernière. En effet, la proposition de loi du député Paillé indique que le droit de vote est un « droit essentiel de l'individu en tant que détenteur d'une fraction de la souveraineté nationale ».<sup>131</sup> La différence ne peut être plus claire : M. Paillé indique donc bien qu'il met sa proposition de loi sous le sceau de la théorie du vote comme droit inhérent à la qualité d'être humain. Néanmoins, il précise que le citoyen n'est pas entièrement libre puisqu'il juge qu'il lui « incombe »<sup>132</sup> d'exercer ce droit. Le verbe 'incomber' réfère clairement à un devoir auquel le citoyen ne peut se soustraire.

M. Paillé indique, au milieu d'une collection de chiffres, que le plus grand danger de l'abstention vient, non pas d'un assez vague « danger de déstabilisation des institutions »<sup>133</sup>, mais plutôt du fait que cela amène à mettre en doute la légitimité

---

<sup>130</sup> Paillé, Dominique, « PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs », N° 486, 18/12/02, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2002.

<sup>131</sup> « PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs », p. 1.

<sup>132</sup> « PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs », p. 1.

<sup>133</sup> « PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote », p. 2.

des élus.<sup>134</sup> Le député Paillé estime que la loi a l'obligation de permettre à chacun de s'exprimer et c'est pourquoi il souhaite introduire dans celle-ci, en premier lieu, la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et ensuite, l'instauration du vote obligatoire.

Il est intéressant que le député mette le vote blanc en avant face au vote obligatoire. On peut estimer que l'acceptation du vote obligatoire est un sujet plus délicat et que c'est de là que vient cette chronologie, bien que d'un point de vue juridique, il semble que l'inverse soit le cas. Il y a, il est vrai, des points délicats à traiter sur le plan juridique concernant le vote blanc, par exemple l'élection du Président de la République. Paillé évoque ce problème, bien que soutenant avec vigueur qu'il n'y a pas d'obstacles politiques ou juridiques à l'adoption du vote blanc. Il estime que l'article 7 de la Constitution, qui stipule que le Président de la République est élu par une majorité absolue, ne doit pas être changé, puisque l'éventualité où un candidat au deuxième tour n'obtiendrait pas la majorité qualifiée, lui semble improbable<sup>135</sup>, alors que cette éventualité s'est déjà produite à l'occasion de la présidentielle de 1995, où Jacques Chirac, qui l'a emporté à cette occasion sur Lionel Jospin, n'aurait obtenu qu'un peu moins de 50% en cas de prise en compte du vote blanc comme suffrage exprimé, qui concernerait à cette occasion 5,94% des votants.

Il avance comme argument soutenant sa proposition les résultats d'enquêtes d'opinion qui attestent de la volonté de la population de voir reconnue cette forme d'expression, sans y ajouter s'il y a oui ou non selon lui une volonté publique similaire en ce qui concerne le vote obligatoire.

L'exposé des motifs se termine sur la note que le texte vise « une prise de conscience renforcée » des droits et devoirs des citoyens et que le vote obligatoire permettra aux citoyens de « mesurer (...) l'importance essentielle du droit qui leur a

---

<sup>134</sup> « *PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs* », p. 2.

<sup>135</sup> « *PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs* », p. 2.

été conféré et dont ils ne souhaiteront pas être privés ». <sup>136</sup> Ainsi, M. Paillé indique que la proposition de loi vise principalement à obtenir des citoyens une prise de conscience par rapport à l'importance du geste électoral et, qu'une fois cette prise de conscience acquise, les citoyens se rallieront automatiquement à la thèse comme quoi le droit de vote est trop important pour qu'il soit délaissé, sans toutefois y ajouter si, à terme, le vote obligatoire deviendra superflu. Dans l'ensemble, la proposition de loi met l'accent sur l'accompagnement des citoyens, sur la nécessité de leur faire comprendre l'importance de l'acte électoral. La question est, sans que la proposition de loi de M. Paillé y réponde, de savoir si le vote obligatoire est la mesure la plus adaptée.

#### **4) Proposition de loi de MM. les députés Fabius (PS) et autres**

TITRE COMPLET : Proposition de loi visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral <sup>137</sup>

La proposition de loi de M. Fabius, qui est par ailleurs cosignée par tout le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale, commence sur un tout autre ton que les deux propositions de loi précédentes. En effet, l'exposé des motifs indique clairement dès le départ que la première réponse au « danger » que forme la montée du niveau de l'abstention en France « appartient évidemment aux candidats, aux formations politiques, aux femmes et hommes politiques qui doivent mieux agir, mieux convaincre et donner le goût de l'engagement citoyen à ceux qui s'en sont

---

<sup>136</sup> « *PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs* », p. 3.

<sup>137</sup> Fabius, Laurent, « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », N° 547, 16/01/03, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2003.

désintéressés. »<sup>138</sup> Le texte pose donc immédiatement la première responsabilité pour l'état actuel du problème sur les politiques.

Néanmoins, l'exposé des motifs de cette proposition de loi s'aligne sur les deux autres propositions de loi en indiquant d'emblée que le principal argument en faveur du vote obligatoire est que le vote obligatoire est un « remède avéré contre l'abstention. »<sup>139</sup>

Cette proposition de loi est la seule qui traite dans son exposé des motifs de l'élément de 'contrainte' du vote obligatoire. En effet, un paragraphe entier y est voué, dans lequel M. Fabius souligne que le vote obligatoire ne serait en rien la seule obligation civique à laquelle un citoyen serait astreint et qu'une obligation civique n'est pas contraire aux principes d'une société libre.<sup>140</sup> Il prend ainsi, et il est le seul parmi les trois propositions de loi, position dans le débat qui entoure le vote obligatoire sur la question de la contrainte, et pointe du doigt le fait que les objections faites au principe de vote obligatoire ne tiennent pas face aux « aux inconvénients d'une participation de plus en plus faible. »<sup>141</sup> Autre primeur dans cet exposé des motifs, l'acceptation du fait que le vote obligatoire et la reconnaissance partielle du vote blanc ne sont pas « les seules réponses ».

Malgré ces éléments qui pointent vers un réalisme par rapport à l'introduction du vote obligatoire, on peut quand même trouver un élément d'enthousiasme non-fondé : l'idée que le vote obligatoire devrait non seulement faire baisser l'abstention, mais aussi favoriser « l'engagement citoyen »<sup>142</sup>, donnant ainsi écho à un argument largement avancé par les pays ayant adopté le vote obligatoire.<sup>143</sup>

---

<sup>138</sup> « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », p. 2.

<sup>139</sup> « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », p. 2.

<sup>140</sup> L'exposé des motifs mentionne les exemples suivants : jury d'assises, fréquentation de l'école, obligation fiscale.

<sup>141</sup> « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », p. 2.

<sup>142</sup> « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », p. 3.

<sup>143</sup> Gratschew, « Compulsory voting », in (dir.), , p. 105.

Alors que la proposition de loi de M. Paillé développait d'abord la notion de reconnaissance du vote obligatoire avant de passer à la réflexion sur l'introduction du vote obligatoire, la proposition de loi utilise cette reconnaissance comme argument pour soutenir l'adoption du vote obligatoire en France. Cette reconnaissance n'est pourtant que partielle, dans le sens où le vote blanc ne serait toujours pas comptabilisé comme suffrage exprimé, mais serait assujéti à une comptabilisation spécifique. La proposition de loi y ajoute, benoîtement, que les bureaux de vote auront désormais la charge de fournir des bulletins blancs, les électeurs souhaitant émettre un vote étant obligé aujourd'hui d'apporter eux-mêmes un bulletin blanc. Cette reconnaissance du vote blanc, sans vraiment l'être, puisque le vote blanc ne serait toujours pas comptabilisé comme suffrage exprimé, trouve peut-être sa raison dans la réflexion sur l'article 7 de la Constitution concernant l'élection à la majorité absolue du Président de la République, mais ne répond en rien aux revendications des divers groupements de citoyens qui militent pour la reconnaissance complète du vote blanc comme suffrage exprimé. Cette proposition, à mi-chemin entre l'état actuel et la reconnaissance pleine et entière du vote blanc, n'est pas très convaincante et ne soutient pas en tant que telle l'adoption du vote obligatoire. C'est très probablement le désir de ne pas nécessiter une révision de la Constitution qui a conduit les cosignataires à ne pas reconnaître pleinement le vote blanc.

L'exposé des motifs consacre le dernier paragraphe à la nécessité de trouver des moyens alternatifs pour inciter les citoyens à participer à la vie politique du pays, et nomme des propositions très larges qui dépassent largement le domaine électoral.<sup>144</sup> Les auteurs indiquent ainsi que l'incitation au vote par le vote obligatoire n'est qu'un élément parmi d'autres qui peuvent contribuer à la vie citoyenne d'une société. Le pragmatisme par lequel ils l'expriment est étonnant comparé aux deux autres propositions de loi : « Redonner tout son sens à l'acte civique et

---

<sup>144</sup> L'exposé des motifs mentionne les exemples suivants : le référendum d'initiative populaire, la saisine par les citoyens du Conseil constitutionnel et l'instauration d'une véritable éducation à la citoyenneté.

responsabiliser davantage les citoyens constitue une démarche d'ensemble, qui nécessite des actions diverses et une information plus efficace. »<sup>145</sup>

## 5) Conclusion partielle sur les propositions de loi depuis 2002

La réponse à la question si le vote obligatoire a des effets collatéraux à la baisse de l'abstention ne semble pas être au centre des préoccupations des hommes politiques, en particulier ceux qui ont proposé l'introduction du vote obligatoire en France. Le principal effet escompté, l'augmentation de participation, semble être le seul réel objectif des propositions de loi. Nous avons également vu qu'il en était de même en Belgique et la principale raison qu'offrent aujourd'hui les experts pour son maintien reste encore le niveau de participation important.

La question de l'élévation de l'éthique électorale des français ne semble pas être un objectif pour l'instant. Les hommes politiques visent l'effet à court terme qu'est la baisse de l'abstention, avec en arrière-pensée peut-être l'avantage que cela pourrait leur apporter.

Il serait pourtant intéressant d'avancer sur ce sujet, car il permettrait de trouver un compromis entre les adversaires et les défenseurs du vote obligatoire et permettrait de répondre, si effet il y a, à la critique que le vote obligatoire ne répond pas à la crise occidentale de la représentation démocratique en la cachant derrière une participation forcée.

Il apparaît que le vote obligatoire, dans les pays où il est toujours appliqué, est plutôt bien accepté, peut-être à cause de son application depuis bien des années, bien que le soutien populaire au principe de vote obligatoire ait baissé depuis quelques années. En effet, ce qui paraît beaucoup plus controversé, c'est son introduction dans des pays où il n'est pas encore appliqué.<sup>146</sup>

---

<sup>145</sup> « *PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral* », p. 3.

<sup>146</sup> Gratschew, Maria, « Compulsory voting in Western Europe », in IDEA (dir.), *Voter turnout in Western Europe since 1945: a regional report*, IDEA, Stockholm, 2004, p. 30.

## ***C - Mesures corollaires à l'introduction du vote obligatoire***

### **1) La phase de l'inscription**

Longtemps, les pourfendeurs du vote obligatoire, que ce soit de ce côté-ci de l'Atlantique comme de l'autre, ont défendu l'idée qu'il ne s'agissait pas de contraindre l'électeur à se présenter lors des scrutins, mais de « faciliter » le vote. Partant de l'idée que le vote obligatoire est une mesure trop radicale, ils avancent que les abstentionnistes ne sont pas forcément opposés à l'idée de voter, mais qu'il incombe aux autorités de rendre l'investissement en temps et en efforts le plus petit pour l'électeur, et ceci par diverses mesures d'ordre pratique.

La première serait de travailler à restreindre à un minimum le niveau de non-inscription, qui atteint, comme nous l'avons vu précédemment, presque 10% des électeurs potentiels et ce pour diverses raisons. La loi du 10 novembre 1997 a institué l'inscription automatique sur les listes électorales de leur commune de résidence, de tous les jeunes au moment où ils atteignent leurs 18 ans. Cette mesure ne peut avoir qu'une efficacité restreinte dans la mesure où la mobilité des jeunes, en particulier lors des études ou du début de la vie active, est un fait avéré. Par-delà l'inscription des jeunes de 18 ans, une partie de la population omet le devoir de s'inscrire sur les listes électorales au moment d'un déménagement comme le prescrit l'article L9 du code électoral, puisque que cette obligation n'est pas assortie d'une sanction en cas de non-respect. Rendre l'inscription automatique à tous âges lors d'un changement de lieu de résidence, assortie d'un système de contrôle des listes électorales avant chaque scrutin, permettrait d'avoir un niveau d'inscription plus complet par rapport à la population. Sinon, un système d'inscription le jour du vote, ou d'inscription couplée à l'obtention de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire comme le font certains Etats américains (eg. *Motor-Voter registration*), permettrait de faciliter cette étape du processus électoral. Pour donner un exemple concret, alors que les procédures d'inscription n'avaient pas encore connu de phase de simplification dans la plupart des états américains, il a été estimé que des procédures d'inscription plus simples auraient fait augmenter la participation lors des élections

présidentielles américaines de 1980 de 9,1%.<sup>147</sup> En effet, comme l'a prouvé Jackman, si le sens de devoir moral et civique est une chose, ce sont bien les lois régulant le vote qui comptent le plus en ce qui concerne l'influence sur le niveau de participation.<sup>148</sup>

La phase d'inscription n'a en France pas été facilitée, dans le sens où les délais d'inscription sont particulièrement astreignants. Pour les personnes à forte mobilité géographique, il est d'une difficulté avérée d'être inscrit sur son lieu de résidence. Rester inscrit dans son village ou sa ville d'origine est une solution largement utilisée, mais les distances à parcourir le jour du scrutin sont autant de difficultés en plus à affronter pour pouvoir se rendre aux urnes.

## **2) La reconnaissance du vote blanc en tant que suffrage exprimé**

Les médias oublient souvent de mentionner le vote blanc dans la couverture qu'ils donnent aux échéances électorales et avant 1995, il n'en était même pratiquement pas question.<sup>149</sup> Bien qu'ancré dans les mœurs électorales de bien des démocraties occidentales, et en particulier celles qui pratiquent le vote obligatoire, le vote blanc est une forme d'expression, différente de l'abstention en divers points, peu commentée en France. La raison principale de la différence de traitement entre l'abstention et les votes blancs et nuls vient probablement de son assimilation dans l'hexagone aux votes 'nuls'. La question du vote blanc se posa pour la première fois en 1807 quand le conseil d'Etat décida que les « billets blancs » devaient être comptabilisés séparément des votes émis sans que des raisons particulières soient données pour cette décision.<sup>150</sup> Cette décision eut des conséquences plus importantes que ce que les éminents membres de cette assemblée auraient pu imaginer puisque c'est toujours cette vision des votes blancs qui prévaut aujourd'hui. C'est en 1839

---

<sup>147</sup> Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », p. 7.

<sup>148</sup> Jackman, « Political institutions and voter turnout in the industrial democracies », p. 417.

<sup>149</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 252.

<sup>150</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 248.

que la Chambre prit la décision de ne plus accorder de valeur politique aux votes blancs et l'étape suivante fut franchie en 1852 quand un décret proclama l'assimilation des votes blancs et nuls dans les résultats proclamés des élections.<sup>151</sup>

La raison principale que l'on peut trouver pour cette négation du vote blanc comme vote 'exprimé', au-delà de toutes les considérations normatives, se trouve, semble-t-il, dans le désir du législateur de voir se dégager lors des échéances électorales des majorités positives.<sup>152</sup> Le législateur a par le passé refusé d'intégrer le vote blanc comme suffrage exprimé car une élection n'a pas comme finalité d'être le moyen d'exprimer les états d'âmes d'électeurs mécontents mais de choisir des élus, de prendre une 'décision', ce que le vote blanc n'est pas aux yeux de certains.<sup>153</sup>

L'assimilation des votes blancs et nuls annule de fait la valeur politique de la forme d'expression politique qu'est le vote blanc. La Commission européenne des droits de l'homme en a d'ailleurs fait une condition *sine qua non* pour la mise en place du vote obligatoire, arguant de laisser à l'électeur la possibilité de ne pas prendre parti. Les votes blancs étant en France systématiquement assimilés aux votes nuls, cette garantie requise par la Commission européenne des droits de l'homme n'est pas établie dans le Code électoral dans sa forme présente.

Cette introduction du vote blanc comme vote valide aurait pour conséquence de rendre caduque la disposition de l'article 7 de la constitution de la Vème République qui précise que le Président de la République est élu à la majorité absolue (des voix exprimées). La possibilité est réelle qu'aucun candidat, à l'issue du deuxième tour, n'atteigne cette majorité absolue (des voix exprimées) vu l'importance grandissante du vote blanc et les infimes majorités sur lesquelles la plupart des élections de la Cinquième république se sont jouées. Pour donner un exemple : lors du deuxième tour des élections présidentielles de 1995, Jacques Chirac n'aurait pas atteint la barre de la majorité absolue avec 49,51% des voix exprimées si les votes blancs avaient été comptabilisés parmi les votes exprimés.

---

<sup>151</sup> Deloye et Ihl, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881. », p.144.

<sup>152</sup> Deloye et Ihl, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881. », pp. 144-152.

<sup>153</sup> Bréchon, « Vote blanc et nul », in (dir.), p. 110.

1.892.052 électeurs avaient alors choisi ce mode d'expression totalisant 5,94% des votants.<sup>154</sup> Suivant les dispositions actuelles de la Constitution, ces 1 892 052 électeurs auraient été en mesure de bloquer les institutions s'ils avaient été décomptés comme voix exprimées. La solution à ce problème consiste simplement à remplacer la référence à la majorité absolue dans l'article 7 de la constitution par une majorité simple. Le raisonnement derrière cette disposition de la Constitution partait du souhait de voir une majorité des Français s'aligner derrière un candidat. En réalité, la montée de l'abstention et du vote blanc rend caduc ce souhait des pères de la Cinquième République. En outre, la majorité simple est déjà appliquée au deuxième tour des élections législatives, ce qui signifie que cela n'est pas contraire à nos principes électoraux.

---

<sup>154</sup> Zulfikarpasic, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », p. 252.

## IV - La question de l'efficacité du vote obligatoire

---

### *A - La question du vote obligatoire et de la socialisation de l'électeur*

Une considération importante sur le vote obligatoire serait de savoir si le vote obligatoire, à terme, induit un changement comportemental des électeurs dans les pays où il est appliqué. C'est Lijphart qui a en premier utilisé cet argument pour faire avancer la cause du vote obligatoire aux Etats-Unis. Non seulement, le vote obligatoire garantirait une augmentation de la participation électorale mais il pourrait servir comme moyen d'éducation politique et finalement favoriser la participation politique en général des citoyens.<sup>155</sup>

Il n'y a pas de doute que l'argument avancé par Lijphart pour supporter le vote obligatoire soulève de bonnes questions. Plus précisément, le vote obligatoire a-t-il un impact sur les attitudes politiques des citoyens, promeut-il un plus grand sens du devoir civique et, finalement, peut-on conclure qu'il encourage un plus grand intérêt pour la politique ?<sup>156</sup>

Peu d'études ont été effectuées pour voir si le vote obligatoire a de tels effets. Une étude de Blais et Bilodeau a néanmoins tenté l'expérience. Nous nous penchons sur leur tentative car les résultats peuvent être d'une importance majeure sur la considération de savoir si le vote obligatoire est d'abord une mesure à court ou long terme, et si sa mise en place a des effets collatéraux sur les comportements politiques de l'électorat.

Concrètement, Blais et Bilodeau ont tenté de voir si le vote obligatoire avait un effet de socialisation politique de trois façons. D'abord, en comparant les effets sur l'engagement politique et les attitudes politiques de divers pays où le vote obligatoire

---

<sup>155</sup> Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », p. 10.

<sup>156</sup> Blais, André et Bilodeau, Antoine, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », *Colloque sur le vote obligatoire*, Lille (Institut d'Etudes Politiques de Lille), 20-21/10/05, 2005., p. 3.

est en vigueur avec celles de pays où ce n'est pas le cas, sur la base du *World Values Survey*. Ensuite, en analysant les attitudes et l'engagement politiques d'immigrants australiens en Nouvelle-Zélande, où le vote n'est pas obligatoire, avec les attitudes et l'engagement politiques d'autres immigrants. Cette expérience permet de voir s'il y a une différence significative entre l'engagement politique et les attitudes politiques d'électeurs ayant été socialisés à la politique dans un pays où le vote est obligatoire et des électeurs ayant été socialisés à la politique où aucune contrainte n'est placée sur le vote. En dernier lieu, les deux chercheurs ont comparé les attitudes et l'engagement politique d'immigrants de Nouvelle-Zélande en Australie, avec ceux d'autres immigrants et ceux de la population native.

La première partie de leur expérience, qui compare le niveau d'engagement politique des pays européens où le vote obligatoire est appliqué<sup>157</sup> avec d'autres pays européens où ce n'est pas le cas<sup>158</sup>, semble indiquer qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux populations électorales en matière d'engagement politique. Les résultats donnent même une incidence négative non significative sur l'engagement politique.

Deux remarques d'importance doivent être faites à la vue de ces résultats : premièrement, l'inclusion de deux pays où le vote obligatoire n'est pas ou plus appliqué<sup>159</sup>. On est alors en droit de douter de la « pureté » des résultats par rapport à l'engagement politique de ces pays. Deuxièmement, l'engagement politique n'est pas forcément lié à la participation électorale, ce qui indique la portée des conclusions, puisqu'elles ne permettent pas alors de lier la cause de vote obligatoire à l'effet

---

<sup>157</sup> Belgique, Grèce, Italie et Luxembourg. Il est regrettable que les auteurs aient choisi d'intégrer la Grèce et l'Italie car, même si l'on peut considérer que la Grèce applique officiellement le vote obligatoire, vu les dispositions de sa Constitution qui ne sont accompagnées de sanctions, l'Italie, quant à elle, ne connaît plus aucune législation concernant le vote obligatoire, bien que cela ait été le cas par le passé.

<sup>158</sup> Autriche, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. Il s'agit là de pays n'appliquant pas de vote obligatoire pour leur chambre basse au niveau national. Les auteurs ont omis de mentionner que certains de ces pays, comme l'Autriche ou la Suisse, appliquent dans une certaine mesure le vote obligatoire, que ce soit à un niveau subnational ou pour des institutions particulières.

<sup>159</sup> La Constitution de la République Hellénique prescrit officiellement l'obligation de voter pour tous les citoyens grecs, mais cette prescription n'est accompagnée d'aucune législation stipulant les sanctions en cas de non respect, ces sanctions ayant été supprimées.

qu'est censé être l'engagement politique. La preuve en est la participation électorale aux Etats-Unis, pays qui connaît des formes d'activité politique différenciées et répandues<sup>160</sup> alors que la participation y connaît un niveau des plus bas au sein des démocraties occidentales<sup>161</sup>. En outre, les auteurs admettent que ce test n'est pas concluant en ce qui concerne l'effet socialisant du vote obligatoire puisque bien d'autres facteurs, institutionnels ou autres, peuvent affecter le niveau d'engagement politique.<sup>162</sup>

La deuxième partie compare des populations immigrantes australiennes, britanniques et 'autres', afin de voir si la socialisation au vote obligatoire des Australiens a un effet sur leur engagement politique dans un situation de vote non-obligatoire. Dans cette deuxième partie de l'expérience, les auteurs analysent trois types d'engagements politiques : la participation au vote, la participation à des discussion sur des sujets politiques et en dernier lieu l'intérêt pour la politique. Le groupe d'immigrants britanniques est constitué en tant que groupe de contrôle pour vérifier l'impact d'autres variables de nature non-politique, vu le *background* culturel que les australiens et les britanniques partagent. Le troisième groupe d'immigrants, baptisé 'autres', est composé de personnes issues de pays où il n'y pas de vote obligatoire. Les immigrés concernés par l'expérience de Blais et Bilodeau ne sont toutefois pas des immigrés fraîchement arrivés, puisqu'ils résident en Nouvelle-Zélande depuis au moins 30 ans, ce qui exclut de tirer des conclusions sur l'effet socialisant à court terme du vote obligatoire. Afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'effet du statut socio-économique sur les résultats, les auteurs ont choisi d'inclure les variables âge, sexe, revenu familial, éducation et statut professionnel.

Les résultats présentés par les auteurs indiquent à nouveau qu'il n'y a pas d'effets significatifs. Les immigrés australiens, à long terme, ne votent ni ne

---

<sup>160</sup> Powell cité dans Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 6.

<sup>161</sup> Il est important de mentionner que le niveau de l'abstention aux Etats-Unis est influencé par la méthode de calcul des statistiques de la participation, qui tient compte de tout citoyen en âge de voter possédant ces droits civiques, et non pas seulement des inscrits sur les listes électorales, comme en France.

<sup>162</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 6.

discutent de sujets politiques dans une mesure plus importante que celle des autres groupes d'immigrés et affichent un niveau d'intérêt similaire à celui des immigrés britanniques et autres. En dernier lieu, en ce qui concerne l'opinion que le vote est un devoir, il ne semble y avoir de différences entre les trois groupes d'immigrés. Néanmoins, même s'il n'y a pas d'effet significatif, il est quand même intéressant de noter que les effets non-significatifs vont dans le sens attendu concernant les immigrés australiens, c'est-à-dire positif. Il est donc probable qu'il s'agisse là d'un effet de l'usure du temps et c'est la thèse que semblent retenir les auteurs.<sup>163</sup> Une tentative sommaire de n'utiliser que des australiens immigrés depuis moins de 15 ans a démontré que ces derniers avaient un niveau d'engagement politique plus élevé que celui des deux autres groupes d'immigrés et ce sur les quatre points précédemment cités. Le nombre restreint de cas sur lesquels ces constatations sont basées (N=14) ne permet pas d'en généraliser les conclusions.<sup>164</sup> Néanmoins, les auteurs soutiennent l'hypothèse d'un effet de socialisation modeste à court terme, mais l'expérience doit être renouvelée à plus grande échelle pour confirmer les tendances observées par les auteurs.

La troisième partie de l'expérience de Blais et Bilodeau a consisté à comparer trois groupes d'immigrés cette fois en contexte australien, donc avec vote obligatoire. Les trois groupes sont d'abord un groupe d'immigrés en provenance de pays où le vote est obligatoire, un second groupe en provenance de pays où le vote n'est pas obligatoire et en dernier lieu un groupe d'immigrés britanniques, pour les mêmes raisons que lors de l'expérience en contexte néo-zélandais. Les immigrés sont tout comme dans la deuxième partie de l'expérience décrite par Blais et Bilodeau des immigrés de longue date. Deux types d'engagement sont analysés ici : tout d'abord, la propension à discuter de sujets politiques et ensuite, l'intérêt pour la politique. Les auteurs examinent aussi, tout comme dans la deuxième partie, l'acceptation du vote obligatoire et l'attitude hypothétique en cas de vote non-obligatoire. Rappelons ici que le vote obligatoire est appliqué de façon assidue en Australie.

---

<sup>163</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 7.

<sup>164</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 8.

Les résultats présentés par les auteurs ne laissent pas penser qu'il y a un effet socialisateur puisqu'il n'y a pas de différence entre les trois groupes d'immigrés, que ce soit pour l'intérêt ou la discussion de sujets politiques.<sup>165</sup> En outre, il semble que les immigrés de pays qui ne connaissent pas un système de vote obligatoire (britannique et autres) n'affichent pas un soutien moins important au principe de vote obligatoire et n'indiquent pas qu'ils voteraient dans une moindre mesure que les immigrés de pays où l'on applique le vote obligatoire en cas de vote non-obligatoire en Australie. Les auteurs ont obtenu les mêmes résultats pour des immigrés arrivés depuis moins de vingt ans, ce qui va à l'encontre des conclusions, certes basées sur un nombre restreint de cas, de la même tentative lors de la deuxième partie de leur expérience.

Le seul effet concret que l'on peut discerner est que les immigrés de pays où l'on pratique le vote obligatoire, avec la population australienne native soutiennent dans une mesure significativement plus importante le principe de vote obligatoire que les deux autres groupes d'immigrés. Il y a donc un effet sur l'attitude des citoyens à l'encontre du vote obligatoire et ce, même après trente ans. « Les Australiens ont donc été socialisés à appuyer le vote obligatoire et non pas socialisés par le vote obligatoire. »<sup>166</sup>

Les résultats présentés par Blais et Bilodeau indiquent qu'il n'y a donc pas d'effets substantiels du vote obligatoire sur l'engagement des citoyens, bien que les auteurs soient parfaitement conscients des limites méthodologiques de leur approche.<sup>167</sup>

---

<sup>165</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 8.

<sup>166</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 12.

<sup>167</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 11.

## ***B - La question du vote obligatoire et de la sanction***

Même si l'étude de Blais et Bilodeau se focalise sur l'effet du vote obligatoire sur l'engagement politique au sens large, il est quand même possible de conclure que le principal effet direct du vote obligatoire, l'augmentation de la participation, ne semble pas avoir d'effet durable et que les pays qui l'appliquent aujourd'hui sont obligés à terme, s'ils veulent garder un niveau semblable de participation, de continuer à le pratiquer.

En ce sens, les conclusions, même fragiles, de Blais et Bilodeau confortent la thèse des détracteurs du vote obligatoire comme quoi l'augmentation de la participation n'est liée qu'à l'aspect punitif du vote obligatoire. C'est bien la question que les chercheurs se sont posée : « L'augmentation de la participation électorale est-elle liée à un effet de socialisation politique favorisant l'émergence d'un plus grand engagement politique ou n'est-elle attribuable qu'à l'effet contraignant ou punitif du vote obligatoire ? »<sup>168</sup> L'efficacité du vote obligatoire serait donc en fonction de la sanction imposée en cas de non-respect.

Certes, le spectre des sanctions possibles est large, et c'est de là qu'il faut partir si l'on veut analyser de façon décente l'application du vote obligatoire dans les pays qui ont choisi cette voie.<sup>169</sup> Dans les grands débats politiques et juridiques sur la question, la sanction a toujours été traitée comme un aspect majeur.<sup>170</sup>

### **1) Les cinq types de sanctions**

#### **L'explication**

Un premier type de sanction est le devoir d'explication. Dans ce cas, le citoyen qui n'a pas voté doit en expliquer la raison. Certaines raisons sont alors acceptées

---

<sup>168</sup> Blais et Bilodeau, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », p. 3.

<sup>169</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 108-109.

<sup>170</sup> Hauchecorne, *Le suffrage en questions : une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, Etats-Unis, France)*, pp. 29-30.

comme légitimes. C'est le cas en Australie, où chaque électeur qui n'a pas voté reçoit une lettre dans laquelle il lui est demandé d'expliquer la raison de son absence. Si la raison n'est pas perçue comme légitime par les fonctionnaires en charge, un nouveau courrier est alors envoyé par lequel il est demandé de payer une amende. Si l'électeur récalcitrant se montre coopératif à ce stade de la procédure, il peut parfaitement éviter de se retrouver devant un juge, alors qu'en Belgique, chaque électeur qui ne vote pas se retrouve immédiatement devant le juge de paix pour expliquer la raison de son absence, juge qui statue immédiatement sur la nature et la nécessité de sanctions.

### **L'amende**

Une amende peut être prononcée, et elle peut varier entre les pays qui appliquent le vote obligatoire. Au Luxembourg, l'amende, selon le niveau de récidive du citoyen non-votant, peut varier entre €9 et €91.<sup>171</sup> En Belgique, par contre, l'amende est de €5 à €10 la première fois, et de €10 à €25 dès les fois subséquentes. Néanmoins, des cas de récidives répétées dans une période de 15 ans entraînent la perte des droits civiques. Un débat existe sur le montant d'une telle amende, en l'occurrence si ce montant doit être fixe ou adapté aux revenus du contrevenant.<sup>172</sup>

### **La peine de prison**

Cette sanction est prévue dans le cadre du code électoral australien si l'électeur refuse après plusieurs rappels de payer l'amende qui lui a été infligée pour le non-respect du vote obligatoire. Toutefois, comme le précise Gratshew, spécialiste de *l'International IDEA* sur le vote obligatoire, cette peine de prison est prononcée pour non-paiement de l'amende et non pas directement pour non-respect du vote obligatoire. De telles peines privatives ne sont que rarement appliquées. En effet :

---

<sup>171</sup> Gratshew, « Compulsory voting in Western Europe », in (dir.), p. 29.

<sup>172</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 111.

« il ne s'agit pas de punir pour punir mais de préserver les électeurs potentiellement abstentionnistes de défaillances possibles et les amener à une meilleure compréhension de leur devoir de citoyen. »<sup>173</sup>

### **La suspension complète ou en partie des droits civiques**

En Belgique, un comportement récidiviste durant une période de 15 ans peut mener à la perte des droits civiques pour une période de 10 ans. Dans d'autres pays, l'obtention de certains services publics peut être compliquée. Cette suspension est remise en cause par ceux qui disent qu'il est inutile de priver quelqu'un d'un droit qu'il n'a pas voulu exercer, ce qui reviendrait à « interdire le cigare à celui qui n'aime pas le tabac. »<sup>174</sup> Ou est-ce que la peur de perdre certains droits peut avoir un effet psychologique sur les abstentionnistes ?

### **Autres**

En Italie, durant la période où ce pays appliquait le vote obligatoire, les noms des contrevenants au vote obligatoire étaient affichés sur des panneaux devant la Mairie pour une période déterminée. En Belgique, en cas de récidive avérée dans une période de 15 ans, la perte des droits civiques rend impossible l'accès à la fonction publique, ou de toute possibilité de promotion si la personne en fait déjà partie. En outre, il est impossible pour toute autorité publique de remettre toute forme de distinction civile ou décoration à la personne incriminée.

## **2) L'effet de la sanction**

Bien des pays ont choisi d'inscrire le principe de vote obligatoire dans leur constitution ou code électoral, comme la Grèce, sans pour autant prescrire de

---

<sup>173</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 110.

<sup>174</sup> Barthélemy cité dans Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 113.

sanctions en cas de non-respect. Toutefois, les résultats de cette approche sont mitigés et il apparaît que la différence de participation entre les pays qui pourvoient en sanctions strictes et une application décente, et ceux qui édictent le principe de vote obligatoire sans pourvoir de sanctions ou en ne les appliquant peu ou pas, est de l'ordre de 8 à 10%. La différence entre les pays qui l'appliquent de façon stricte et ceux qui ne connaissent pas le vote obligatoire est de l'ordre de 15%.<sup>175</sup> Ainsi, il apparaît que, dans une partie de ses applications, le vote obligatoire est un exemple de *lex imperfecta*, de loi sans sanction. Il est de notoriété publique, et en particulier parmi les juristes, que l'efficacité hypothétique d'une loi qui ne précise pas de sanctions est particulièrement mise en danger. On peut se demander dans ce cas si ce pays connaît bien un régime de vote obligatoire, si le citoyen n'encourt aucun risque s'il n'effectue pas de déplacement dans l'isoloir lors des échéances électorales.

Pour obtenir une réelle amélioration de la participation, il est donc nécessaire et d'avoir des sanctions équilibrées et une application stricte, sans quoi le vote obligatoire ne peut avoir les effets escomptés, même s'il y a une différence constatée avec les pays où l'on n'applique pas le vote obligatoire. Les constatations précédentes nous amènent donc à dire que les propositions de loi qui ont été faites depuis 2002, sans mentionner les sanctions encourues, prennent un mauvais départ, car elles handicapent immédiatement l'objectif d'une participation accrue.

### ***C - Le vote obligatoire et le niveau de participation***

Un point crucial du vote obligatoire est son efficacité quant à la réduction de l'abstention. Un large consensus existe aujourd'hui<sup>176</sup> pour dire que le vote obligatoire a bien un effet positif sur la participation électorale et que, dans les cas où il est aboli, l'abstention tend à augmenter<sup>177</sup>, comme aux Pays-Bas. Il est paradoxal qu'un point aussi important puisse être traité de façon aussi courte mais les données compilées par *l'International IDEA*, la référence en la matière, démontrent que la

---

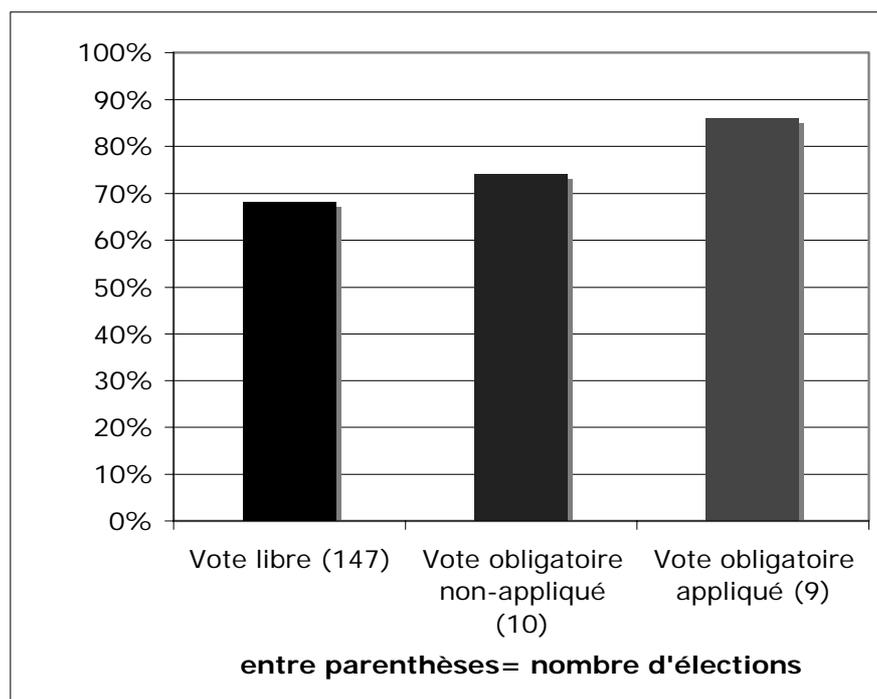
<sup>175</sup> Gratschew, « Compulsory voting », in (dir.), p. 110.

<sup>176</sup> Franklin, « The dynamics of electoral participation », in (dir.), p. 150.

<sup>177</sup> Subileau, « Abstention », in (dir.), p. 2.

participation montre une corrélation élevée avec le vote obligatoire, que ce soit sous sa forme stricte (sanctions appliquées) ou non-stricte (sanctions inexistantes ou non appliquées).

*Graphique I-1. Le vote obligatoire et la participation pour les élections parlementaires récentes*<sup>178</sup>



Ces données, comme le montre le graphique I-1, basées sur des élections parlementaires dans les démocraties de par le monde de 2000 à 2002, démontrent que le vote obligatoire a effectivement une incidence importante sur la participation. Gratshev reconnaît que ce point ne peut faire débat, même si une différence existe entre les régimes de vote obligatoire stricts ou non stricts.<sup>179</sup> Franklin, bien qu'opposé au principe du vote obligatoire, confirme, cette fois sur la base des

<sup>178</sup> Gratshev, « Compulsory voting », in (dir.), p. 110.

<sup>179</sup> Gratshev, « Compulsory voting », in (dir.), p. 108.

données de *l'International Almanac of Electoral History*<sup>180</sup>, que le vote obligatoire a une incidence importante sur le niveau de participation et fait baisser l'abstention de façon plus ou moins considérable quand il est introduit.<sup>181</sup>

Ce point ne fait donc apparemment pas débat, c'est en réalité de savoir à qui profiterait cette augmentation de la participation qui est l'enjeu principal du débat sur le vote obligatoire, que ce soit dans le monde politique, comme en France, ou dans la communauté scientifique, comme aux Etats-Unis.

---

<sup>180</sup> Mackie, Thomas et Rose, Richard, *The International Almanac of Electoral History*, MacMillan, London, 1991.

<sup>181</sup> Franklin, « Electoral engineering and cross-national turnout differences: what role for compulsory voting? », p. 205.

## **II. Deuxième partie : Que se passerait-il si tout le monde votait ?**

Les chercheurs sont apparemment donc à l'unisson par rapport à l'efficacité du vote obligatoire à faire augmenter la participation, mais comment se fait-il que la communauté politique soit aussi divisé sur le même sujet ? Y aurait-il des enjeux plus important concernant l'équilibre politique ? Si divers points ont été démontrés, la question reste quels glissements politiques pourraient se produire, ou ne pas se produire, si le vote obligatoire était appliqué en France. C'est ce point que tente d'éclaircir la deuxième partie de ce mémoire.

Maintenant que nous avons pris en considérations la légitimité, l'opportunité et l'efficacité du vote obligatoire, il apparaît qu'un élément n'a pas été éclairci : à qui profite le vote obligatoire ?

En effet, l'augmentation de la participation engendrée par le vote obligatoire a-t-elle des conséquences pour les résultats électoraux des partis politiques en place et le rapport de force entre les différentes parties de l'élite politique française ?

C'est l'un des aspects les plus importants, mais paradoxalement le moins débattu en France. Il semble que la France ait fait jusqu'à maintenant l'économie d'un débat sur cet aspect du vote obligatoire. Pourtant, dans d'autres pays, des débats ont été menés sur ce sujet sur fond de théories du vote de classe. En effet, l'élément stimulant ces débats, particulièrement aux Etats-Unis, vient du fait que l'abstention structurelle des milieux défavorisés aurait comme conséquence un désavantage électoral pour les partis dont ces couches de la société composent en partie la base électorale et qui sont plus prônes à s'abstenir.

Les conséquences sur l'équilibre partisan du vote obligatoire sont un aspect négligé par la plupart des scientifiques qui étudient les systèmes électoraux ou plus particulièrement le vote obligatoire. La plupart des contributions scientifiques, même des spécialistes reconnus du vote obligatoire<sup>182</sup>, focalisent sur les aspects normatifs du vote et ne posent nullement la question de savoir si une participation maximale, et inversement l'abstention, favorise l'une ou l'autre des deux familles politiques.

---

<sup>182</sup> Pour ne citer qu'un exemple : le dernier article sur la question de Lisa Hill, la spécialiste australienne du vote obligatoire : Hill, Lisa «On the reasonableness of compelling citizens to 'vote': the Australian case », *Political Studies*, Vol. 50 , pp. 80-101.

Avant de passer à la simulation même, il est important de situer cette simulation dans le cadre du débat ces deux dernières décennies sur le vote obligatoire et l'hypothétique avantage partisan qu'il peut engendrer. Passé en Belgique en un siècle d'un principe électoral de droite à un principe électoral de gauche<sup>183</sup>, principalement basé sur la théorie du vote de classe (et l'abstention plus élevée des catégories sociales inférieures), l'avantage que procure le vote obligatoire n'est pas aussi clair que l'on peut l'imaginer. Il est vrai que le vote obligatoire n'a pas toujours été suggéré comme solution à l'abstention des composantes les plus précaires de la société, que ce soit en Belgique comme en France.<sup>184</sup> En effet, si le vote obligatoire a été introduit en 1893 en Belgique en même temps que le suffrage universel multiple<sup>185</sup>, c'est que les partis conservateurs de ce pays pensaient que, puisque ceux qui avaient déjà le droit de participer aux scrutins durant le régime électoral censitaire négligeaient parfois ce droit, ils seraient encore moins prompts à s'exprimer noyés dans la masse de tous les nouveaux électeurs<sup>186</sup>.

En effet, c'est sur l'avantage électoral, que ce soit pour la gauche ou la droite, que pourrait procurer le vote obligatoire s'il était introduit (aux Etats-Unis), ou supprimé (en Belgique), que se concentrent les débats sur la question dans les deux pays. Les deux pays connaissent des théories électorales que certains détracteurs qualifient de mythes, qui prétendent qu'une augmentation de la participation profite au parti démocrate pour le premier et que la suppression du vote obligatoire ferait perdre des voix au parti d'extrême droite flamand pour le second. C'est l'état actuel de ces recherches que nous regardons de plus près avant de s'avancer dans l'expérience sur terrain français.

---

<sup>183</sup> Hauchecorne, *Le suffrage en questions : une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, Etats-Unis, France)*, p. 117.

<sup>184</sup> Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », pp. 1-2.

<sup>185</sup> Le nombre d'électeurs fut multiplié par dix et passa de 150 000 à 1 500 000 personnes. Le suffrage universel multiple était un système dans lequel chaque homme en âge de voter avait une ou plusieurs voix, selon sa position sociale et le niveau de son impôt.

<sup>186</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 103.

## **I - Le débat sur l'aspect partisan du vote obligatoire**

Il est paradoxal qu'aussi bien en Belgique, où le vote obligatoire est appliqué depuis plus d'un siècle, qu'aux Etats-Unis, où le taux d'abstention est parmi les plus élevés du monde occidental, existent des réflexions sur l'aspect partisan du vote obligatoire.

Il n'est un pays où le vote obligatoire et son aspect partisan sont plus loin des bancs du parlement alors qu'ils sont ardemment débattus par la communauté scientifique, que les Etats-Unis. En effet, à l'inverse de la France, ce pays connaît un débat scientifique d'une étonnante ardeur, alors que les politiques, que ce soit au niveau fédéral comme à celui des états, ne s'en soucient guère<sup>187</sup>.

Cette question, de savoir si le vote obligatoire avantagerait l'une ou l'autre des grandes familles politiques, a son importance vu l'influence des résultats électoraux sur les politiques publiques. Si soudainement un plus grand nombre d'électeurs venaient à voter démocrate, il est indubitable que cela aurait un effet sur les politiques mises en œuvre et indirectement sur les propositions électorales, aussi bien des démocrates que des républicains, pour ne prendre que l'exemple des Etats-Unis. Le même raisonnement vaut d'ailleurs en Belgique comme en France.

### ***A - Le débat sur la suppression du vote obligatoire en Belgique***

En Belgique, divers partis modérés, ont fait des propositions visant à supprimer le vote obligatoire, induits par les scores électoraux élevés du Vlaams Blok<sup>188</sup>, arguant que celui-ci avantage le parti extrémiste flamand, qui est lui-même pourtant en faveur de la suppression. L'abstention et le vote obligatoire sont même

---

<sup>187</sup> Cela malgré le fait que deux Etats de la fédération ont, par le passé, introduit des législations ouvrant la voie au vote obligatoire : l'Oregon et le Massachusetts. Source : Evans, Lawrence B., « The constitutional convention of Massachusetts », *The American political science review*, Vol. 15 (N° 2), mai 1921, p. 214 ; Barnett, James D. , « Compulsory voting in Oregon », *The American political science review*, Vol. 15 (No 2), May 1921, p. 256.

<sup>188</sup> Devenu depuis Vlaams Belang.

devenus des éléments des calculs tactiques des partis politiques.<sup>189</sup> La logique derrière cette prise de position suggère que les personnes qui sont contraintes de s'exprimer, et qui s'abstiendraient lors d'un vote libre, choisissent de porter leur voix sur des partis extrémistes. C'est Kaiser<sup>190</sup> qui a avancé l'hypothèse comme quoi les personnes qui s'expriment contre leur gré sont plus promptes à voter pour des candidats ou des partis extrémistes en raison d'une frustration par rapport aux partis politiques traditionnels.

Un exemple du débat est la controverse entre le professeur Delperée et le Premier Ministre de l'époque, Jean-Luc Dehaene. Le Premier Ministre proposait la suppression du vote obligatoire afin de priver le Vlaams Blok d'une partie plus ou moins importante de son électorat, arguant qu'il s'agissait pour la majeure partie de votes « de protestation ». Le professeur Delperée avançait quant à lui que la suppression aurait pour effet d'augmenter la part relative du vote du Vlaams Blok, avançant des données provenant d'études sociologiques, qui attestaient de la solidité de l'hypothèse de Kaiser.<sup>191</sup>

La Belgique a avancé ces dernières années vers une application plus souple du vote obligatoire. Les sanctions ne sont plus toujours appliquées et l'abstention tend à augmenter en conséquence. À côté du vote blanc et nul qui a toujours été particulièrement élevé<sup>192</sup>, la Belgique connaît depuis le début des années 1980 une tendance à la hausse de l'abstention, plus particulièrement pour les scrutins européens. Cette abstention ne dépasse néanmoins jamais les 10% des électeurs.<sup>193</sup> De Winter insiste d'ailleurs sur le fait qu'une partie non négligeable de cette abstention peut-être expliquée par des facteurs de mobilité, citant les personnes en maisons de retraite, les personnes hospitalisées etc. comme exemples. Les personnes

---

<sup>189</sup> Ackaert, De Winter, Aish, *et al.*, « L'abstentionnisme électoral et vote blanc et nul en Belgique », pp. 209-210.

<sup>190</sup> Cité dans Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 91.

<sup>191</sup> Benessiano, « Le vote obligatoire », p. 92.

<sup>192</sup> Gratsheva, « Compulsory voting in Western Europe », in (dir.), p. 57.

<sup>193</sup> Ackaert, De Winter, Aish, *et al.*, « L'abstentionnisme électoral et vote blanc et nul en Belgique », pp. 211-214.

souhaitant vraiment s'exprimer le faisant plutôt par le biais des votes blancs et nuls, qui atteignent des niveaux particulièrement élevés en Belgique.<sup>194</sup>

Plusieurs études se sont donc penchées sur la question de savoir à qui profiterait la suppression du vote obligatoire en Belgique, particulièrement en Flandre, la plus récente datant de 2006. Ces études constatent que la participation politique est en Belgique, comme aux Etats-Unis, en grande partie fonction du statut économique.<sup>195</sup> En ce qui concerne le niveau élevé de votes blancs et nuls, il apparaît difficile de vérifier si une partie des votes blancs et nuls pourraient être des votes de protestation. Il est possible de faire une remarque face à cette constatation. Le taux élevé de votes blancs et nuls, une fois le vote obligatoire aboli, pourrait se traduire dans une abstention politique. Si le vote blanc en Belgique est comme en France une forme d'expression politique, ce que les chercheurs de la dernière étude n'ont pas approfondi<sup>196</sup>, il est fort possible qu'une partie de ces électeurs deviennent des électeurs intermittents. Ceci est toutefois une hypothèse qu'il faudra vérifier.

Les études de Hooghe, Billiet et De Ceuninck s'accordent à dire que le Vlaams Belang perdrait une partie de son électorat dans le cas d'une suppression du vote obligatoire. Hooghe et Billiet avançant que cette perte serait peu importante<sup>197</sup>, alors que ces pertes seraient déjà plus conséquentes selon les résultats de De Ceuninck. En réalité, ces deux études diffèrent sur les perdants et les gagnants hypothétiques d'une suppression du vote obligatoire, Hooghe indiquant le parti de gauche SP.a (qui est en faveur du maintien du vote obligatoire) comme perdant principal, De Ceuninck avançant plutôt les noms du Vlaams Belang et du parti de droite VLD (qui sont tous deux pour la suppression du vote obligatoire).

---

<sup>194</sup> De Winter, Lieven, Communication au colloque « L'abstention en Belgique », *Colloque sur le vote obligatoire*, Lille (Institut d'Etudes Politiques de Lille), 20-21/10/05, Year..

<sup>195</sup> De Ceuninck, Koenraad, Devos, Carl, Reynaert, Herwig, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », *Les cahiers du Cevipol*, (N° 1), 2006/1, p. 9.

<sup>196</sup> De Ceuninck, Devos, Reynaert, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », p. 25.

<sup>197</sup> Hooghe, Marc et Pelleriaux, Koen, « Afschaffing van de kiesplicht. Een simulatie », *Samenleving en politiek*, (N°4), 1997/4, pp. 5-6 ; Billiet, Jaak, « Stemplicht of vrijheid om al of niet te gaan stemmen in Vlaanderen: het verkiezingsonderzoek van 1999 », in Billiet, Jaak (dir.), *De kiezer heeft zijn redenen. 13 juni en de politieke opvattingen van Vlamingen*, Acco, Leuven, 2002, p. 134.

Un élément qui mérite cependant d'être souligné est le taux élevé d'électeurs du Vlaams Belang dans l'étude de De Ceuninck, basée sur des données recueillies au niveau de l'échelle politique locale, qui indiquent avoir l'intention de ne plus jamais aller voter dans l'hypothèse d'une suppression du vote obligatoire. Même si tout parti politique est libre de mener des campagnes d'incitation au vote dans le cas d'un système de vote libre<sup>198</sup>, la propension plus importante des électeurs de ce parti à ne plus jamais se rendre aux urnes montre la faiblesse de son électorat dans le cas d'une suppression du vote obligatoire. Néanmoins, ce parti a indiqué clairement avoir les moyens politiques et financiers pour amener son électorat à continuer à voter après la suppression du vote obligatoire, les auteurs indiquent donc qu'une suppression du vote obligatoire en Belgique pour remédier au niveau élevé de voix pour le Vlaams Belang semble donc inappropriée.<sup>199</sup>

Le chercheur de l'Université de Leuven, Jaak Billiet, dans un livre qui porte le titre plutôt familier « L'électeur a ses raisons », s'est penché sur les facteurs jouant sur l'attitude de retrait de la vie politique en cas de vote libre. Il constate qu'outre la formation et le sexe, c'est la participation dans la vie associative qui explique en partie le caractère pérenne de la participation politique de l'électeur après une suppression hypothétique du vote obligatoire.<sup>200</sup>

Les conclusions principales que l'on peut tirer de ces études sur le cas belge est que sur le sujet de l'abrogation du vote obligatoire et de l'aspect partisan du vote obligatoire, aussi bien le monde académique que le politique belge semblent extrêmement partagés, et le monde académique n'apparaît pas être dans la possibilité d'apporter des réponses conclusives quant à l'avantage partisan qu'engendre le vote obligatoire en Belgique.

---

<sup>198</sup> De Ceuninck, Devos, Reynaert, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », p. 25.

<sup>199</sup> De Ceuninck, Devos, Reynaert, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », p. 25.

<sup>200</sup> Billiet, « Stemplicht of vrijheid om al of niet te gaan stemmen in Vlaanderen: het verkiezingsonderzoek van 1999 », in (dir.), p. 141.

## ***B - Le débat sur le vote obligatoire aux Etats-Unis***

### **1) Les travaux de DeNardo**

DeNardo, bien avant le discours d'investiture de Lijphart dont nous allons parler plus loin, avait déjà tenté de mettre un terme à la notion, qui est décrite comme une croyance populaire, que les démocrates font des gains électoraux quand la participation augmente.<sup>201</sup> Il démontre dans son article que la relation entre gains et niveau de participation est d'abord fonction du parti qui est majoritaire et de la différence entre « *core voters* » (qui votent toujours) et « *peripheral voters* » (qui votent selon la conjoncture politique), même si les démocrates ont un léger avantage, vu qu'au moment d'écrire l'article, les démocrates étaient majoritaires au Congrès.

Élément de taille à rappeler au lecteur : les électeurs américains (en particulier les « *peripheral voters* ») ont tendance à osciller entre le parti démocrate et le parti républicain selon le candidat et l'enjeu de l'élection. Ce phénomène est quasi-inexistant en France, à l'exception des électeurs d'extrême droite.<sup>202</sup>

Tucker et Vedlitz ont par la suite attaqué la méthodologie exposée dans l'article de DeNardo. Ils avancent comme argument pour contrer DeNardo que le parti démocrate est le parti majoritaire aux Etats-Unis en terme d'identification partisane et que, vu la relation entre identification partisane et statut économique et social aux Etats-Unis, et le fait que les personnes avec un statut économique et social plus bas sont les premières à s'abstenir, une augmentation de la participation amènerait relativement plus d'électeurs démocrates aux urnes.<sup>203</sup> Ils utilisent pour défendre leur hypothèse des données qui attestent de la corrélation entre le niveau de participation et la proportion d'identification partisane démocrate dans chaque état.

---

<sup>201</sup> DeNardo, James «Turnout and the vote: the joke's on the democrats », *The American political science review*, Vol. 74 (No 2), June 1980, p. 406 ; Citrin, Jack «What if everyone voted? Simulating the impact of increased turnout in senate elections », *American Journal of political science*, Vol. 47 (No. 1), Jan. 2003, p. 75.

<sup>202</sup> Pierce, *Choosing the chief*, pp. 167-169.

<sup>203</sup> Tucker, Harvey J. , Vedlitz, Arnold et DeNardo, James «Does heavy turnout help democrats in presidential elections? », *The American political science review*, Vol. 80 (N° 4), December 1986, pp. 1291-1292.

Les deux approches sont entièrement différentes, l'une utilisant des données agrégées et se fixant comme cadre le niveau de l'état, l'autre utilisant des données d'élections pour la chambre des représentants et se bornant au niveau de certains *electoral districts*.<sup>204</sup> Il est d'ailleurs possible que ces différences aient mené à ces conclusions globalement divergentes.

## 2) La position prise par Lijphart

Arend Lijphart, politologue américain d'origine hollandaise, a profité de son discours d'investiture de président de l'*American Political Science Association* pour lancer un débat en faveur du vote obligatoire. Dans ce discours, qui a été publié plus tard comme article<sup>205</sup>, il parle de l'abstention électorale comme problème par rapport à l'égalité des citoyens.

Il part du constat que la participation aux Etats-Unis connaît un biais social sans commune mesure et propose d'y remédier en rendant plus égalitaire la forme la plus simple de participation démocratique qu'est le vote. Cela formerait ainsi à son avis un contrepoids aux formes de participation moins égalitaires, qui sont pratiquées de façon plus courante par certaines tranches de la population aux Etats-Unis.

Il reprend très vite l'argument que les Démocrates devraient s'inquiéter de la situation actuelle de la participation électorale américaine. Il se place ainsi dans la lignée de ceux qui pensent que l'abstention importante et le biais social de la participation désavantagent plus ou moins fortement les démocrates. Cette notion comme quoi une participation importante s'accompagne de succès électoraux pour les démocrates fait pour beaucoup de personnes partie du sens commun.<sup>206</sup>

Ce discours, venant pourtant longtemps après diverses tentatives de démontrer les erreurs de ce raisonnement, a eu pour mérite de recentrer le débat sur le vote

---

<sup>204</sup> Terme américain pour une circonscription électorale.

<sup>205</sup> Lijphart, « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », pp. 1-14.

<sup>206</sup> Tucker, Vedlitz et DeNardo, « Does heavy turnout help democrats in presidential elections? », p. 1291.

obligatoire en tant que principe électoral plutôt que sur l'avantage partisan du vote obligatoire pour les démocrates.

Cependant, comme nous allons le voir avec Citrin, c'est bien sur ces avantages électoraux que se sont concentrées les dernières études en la matière, le vote obligatoire étant à nouveau relégué aux discussions normatives.

### 3) Les travaux de Citrin

Le politologue américain Jack Citrin va prendre une autre approche. Alors que les articles de DeNardo s'étaient focalisés sur le lien entre une augmentation de la participation et les gains du parti démocrate, Citrin a quant à lui tenté, en dehors de toute discussion de fond sur ce lien hypothétique, de simuler le résultat de scrutins sénatoriaux s'il y avait eu une participation maximale.<sup>207</sup> Une approche que l'on peut qualifier des plus pragmatiques.

L'expérimentation de Jack Citrin se développe comme suit : il va chercher à voir si les élections sénatoriales américaines (*first past the post*, circonscription unique par état) sont sensibles à une situation d'abstention à taux zéro. Le Sénat américain étant une institution renouvelée en trois phases sur six ans, il va analyser les élections de 1994, 1996 et 1998.

Il a d'abord une base de données lui permettant d'estimer le nombre de votants et d'abstentionnistes par état, contenant diverses variables sociologiques, mais sans indication de choix partisan. Ensuite, il dispose de sondages « sorti des urnes » par état qui lui donnent les mêmes variables sociologiques, cette fois-ci accompagnées d'une déclaration de choix partisan. Citrin avoue le côté biaisé des données sur la répartition votants/abstentionnistes par état. Ces données font face au même problème qu'en France : la sous-déclaration de l'abstention. Néanmoins, Citrin ne juge pas nécessaire de corriger cette erreur : cette sous-déclaration de l'abstention étant caractérisée chez les personnes avec un niveau d'éducation plutôt élevé et les résultats de la régression montrent que le lien entre le choix partisan et le niveau

---

<sup>207</sup> Citrin, « What if everyone voted? Simulating the impact of increased turnout in senate elections », pp. 75-90.

d'éducation n'est significatif que dans 42% des élections où cette variable a pu être utilisée.

Il 'lie' ces deux bases de données de la façon suivante : premièrement, il fait une estimation de la répartition du vote démocrate ou républicain pour chaque élection (il y a 91 élections). Ensuite, il utilise les coefficients de ces estimations pour prédire le vote des abstentionnistes de sa première base de données. En dernier lieu, il calcule le résultat de chaque élection sur la base des votes agrégés des votants et des abstentionnistes.

La première remarque que l'on peut faire se porte sur les variables qu'utilise Jack Citrin pour calculer les prédictions de vote : ces variables sont purement sociologiques, ceci pour la simple raison que sa première base de données ne contient aucune donnée politique et qu'il n'y a donc pas la possibilité de les lier aux données politiques des sondages « sortis des urnes » à travers une régression logistique.

La deuxième remarque que l'on peut adresser à Citrin est qu'il ne tient pas compte de la différence entre les « *peripheral voters* » et les « *core voters* ». Son argumentaire sur ce point tourne principalement autour du fait que même si les « *peripheral voters* » ont moins de 'prédispositions partisans' que les « *core voters* », ils n'en sont pas dépourvus, et ces prédispositions n'attendent qu'à être activées. On peut retracer ce raisonnement jusqu'à Lazarsfeld.<sup>208</sup>

Jack Citrin en vient donc à conclure, comme DeNardo<sup>209</sup>, qu'un taux d'abstention égal à zéro ne donne pas un avantage de taille en termes de scrutins victorieux : même si Citrin concède que selon les enquêtes d'opinions les abstentionnistes ont plus de chances de provenir des rangs démocrates que républicains, l'agrégation des choix partisans des votants et des abstentionnistes ne semble pas changer le résultat des élections dans la grande majorité des cas étudiés. Seul huit élections auraient connu un résultat différent, sur les 91 prises en considération.

---

<sup>208</sup> Lazarsfeld, Paul F., Berelson, Bernard R. et McPhee, William N., *Voting*, University of Chicago, Chicago, 1986.

Plus important, il accepte l'argument comme quoi l'augmentation de la participation amènerait proportionnellement plus d'électeurs démocrates aux urnes, mais il insiste sur le fait que cet effet est largement moins important qu'on ne l'imagine.

### ***C - En France : impossibilité de répéter l'expérience Citrin***

On peut donc estimer qu'il est intéressant de vérifier, à la suite de Citrin, si le vote obligatoire changerait profondément la donne politique en France.

Mais divers problèmes mettent en difficulté cette possibilité. D'abord le système électoral et le système partisan : la France ne connaît pas le même système électoral que les États-Unis. Si certaines personnes critiquent l'expérience de Citrin (prédire un choix partisan pour une personne qui n'a pas voté basé sur des critères purement sociologiques), cette même technique appliquée en France ne permet pas de faire un calcul afin d'avoir un résultat électoral. C'est la simplicité du système électoral, et du système partisan qui permet d'effectuer cette expérience aux États-Unis. Le système partisan s'accorde parfaitement aux résultats produits par une régression logistique : c'est-à-dire un résultat binaire. Cela amène à un deuxième problème quant à la répétition de l'expérience de Citrin : le résultat.

La marque de l'expérience de Citrin est qu'il pointe du doigt les élections qui auraient connu un résultat différent dans une situation d'abstention à taux zéro. Les élections sénatoriales se jouant en un tour avec une majorité relative, il s'agit là d'une simple addition des choix partisans des votants et des abstentionnistes : la proclamation d'un vainqueur est possible. En France, avec un système à deux tours, un tel calcul effectué à l'identique relève de l'impossible.

Il y a aussi la différence par rapport aux données disponibles : Citrin dispose de deux bases de données. L'une provenant de *l'US Census Bureau*<sup>210</sup>, d'une qualité

---

<sup>209</sup> DeNardo, « Turnout and the vote: the joke's on the democrats », pp. 417-418 ; Tucker, Vedlitz et DeNardo, « Does heavy turnout help democrats in presidential elections? », p. 1303.

<sup>210</sup> L'*US Census Bureau* est dans une certaine mesure l'équivalent américain de l'INSEE.

irréprochable, mais faisant face au problème de la sous-déclaration de l'abstention. L'autre provenant de sondages « sortis des urnes » pour chaque état. Il dispose de ces deux bases de données pour chaque état. Cette deuxième base de données ne connaît pas d'équivalente française et si la décision était prise, en suivant l'exemple de Jack Citrin, d'étudier une élection parlementaire, il serait impossible de réunir pour chaque circonscription électorale un sondage « sorti des urnes » permettant de faire la même expérience. Il n'y a pas d'autres choix que de se rabattre sur l'élection présidentielle, qui connaît une circonscription électorale unique.

Ensuite, il y a le nombre d'élections sur lequel il teste ses hypothèses : Jack Citrin répète la même expérience pour 91 élections sénatoriales, ce qui lui permet de faire augmenter par le nombre de cas, la probité de son résultat. Une tentative de faire pareil en France bloque sur l'absence d'exit-polls pour chaque circonscription. C'est donc à nouveau contraint qu'il faut se rabattre vers la seule élection à caractère national : l'élection présidentielle.

Concernant la définition de la population de votants/d'abstentionnistes/non-inscrits, Citrin ne fait pas de différence entre les non-votants et non-inscrits pour la simple raison que cette différence n'est pas présente dans ses données. Les non-votants et les non-inscrits sont agrégés. En France, dans les données qui sont mises à ma disposition, les informations ne portent que sur les inscrits, votant ou pas, la non-inscription étant un critère éliminatoire. Cela accroît la non-représentativité des données pour faire une prédiction du résultat dans une situation de vote obligatoire, puisque dans ce cas, tout le monde aurait l'obligation d'être inscrit.

Tout cela pris en considération, l'expérience de Citrin n'est qu'un point de départ. Il ne s'agit pas de copier à l'identique son expérience, mais de l'adapter à un cadre électoral français.

## II - Modèle de simulation statistique

---

Afin d'arriver à notre but, à savoir avoir une image de la composition partisane de l'électorat dans une situation hypothétique de participation à 100%, nous effectuons une prédiction du comportement électoral, en utilisant la technique de la régression logistique, d'une sélection d'abstentionnistes sur la base de données de sondages. En additionnant les votes simulés par la régression logistique et ceux des votants issus des données de sondage, il nous est possible d'estimer l'effet d'une participation à 100% sur le rapport de force entre la gauche et la droite et la contribution des différentes variables nous indiquant, quant à elles, la logiques sous-jacente à la distribution des voix abstentionnistes.

### *A - L'élection présidentielle de 1995*

#### **1) Contexte politique de l'élection présidentielle de 1995**

On peut dire que les deux grandes familles n'abordent pas l'élection dans de bonnes conditions.<sup>211</sup> Le PS a longtemps hésité sur son candidat, à la vue d'un Président de la République dans l'impossibilité de se représenter vu son état de santé. Après la décision de Jacques Delors de ne pas se présenter, laissant un grand nombre de personnes désemparées au sein et en dehors du Parti Socialiste, une primaire opposa Lionel Jospin et le premier secrétaire Henri Emmanuelli. Jack Lang s'étant retiré au cours de la campagne des primaires, c'est Lionel Jospin qui sera désigné à peine de retour d'une « traversée du désert. »<sup>212</sup> Le Parti Radical de Gauche hésita longtemps à présenter un candidat, en présenta un, pour le retirer un mois plus tard et soutenir la candidature de Lionel Jospin. Le Parti Communiste aborda difficilement cette élection car c'était la première élection présidentielle depuis la chute du mur de

---

<sup>211</sup> Lachaise, Bernard, « Election présidentielle de 1995 », in Sirinelli, Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 2003, pp. 407-408.

<sup>212</sup> Portelli, Hugues, « Jospin Lionel », in Sirinelli, Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 2003, pp. 648-649.

Berlin et la fin de l'URSS et les résultats électoraux montraient une tendance importante à la baisse.<sup>213</sup>

La droite modérée elle aussi entre dans la bataille en ordre dispersé, avec les candidatures de Jacques Chirac, Edouard Balladur et Philippe de Villiers. La candidature du Premier Ministre Edouard Balladur déclenchera une guerre fratricide entre Edouard Balladur et Jacques Chirac, qui divisera le RPR.<sup>214</sup> C'est la bataille entre ces deux hommes qui occupera longtemps le devant de la scène

Ce sont finalement neuf candidats qui s'engagent dans la bataille pour le fauteuil présidentiel, soit le même nombre qu'en 1988, dont le premier tour aura lieu le 23 avril 1995. La gauche modérée étant représentée par Lionel Jospin (Parti Socialiste), Robert Hue (Parti Communiste Français) et Dominique Voynet (Les Verts). La droite modérée étant quant à elle représentée par Jacques Chirac (Rassemblement pour la République), Edouard Balladur (Rassemblement pour la République) et Philippe de Villiers (Mouvement pour la France). L'extrême droite étant représentée par Jean-Marie Le Pen (Front National), alors que l'extrême gauche était représentée par Arlette Laguiller (Lutte Ouvrière) et la candidature marginale de Jacques Cheminade (Parti Ouvrier Européen).

## **2) Pourquoi l'élection présidentielle de 1995 ?**

Le choix s'est porté sur l'élection présidentielle de 1995 pour la simple raison que, vu le contexte politique particulier de 2002, la simulation sur la base des données de cette élection se révélerait particulièrement difficile à interpréter. Ensuite, aussi bien l'élection présidentielle de 1988 que de 2002 connaissent un candidat investi du mandat en jeu, ce qui change la donne politique par rapport à l'incitation à la participation des électeurs des deux grandes familles politiques pour l'élection reine de la Vème République.

---

<sup>213</sup> Lachaise, « Election présidentielle de 1995 », in (dir.), p. 408.

<sup>214</sup> Lachaise, « Election présidentielle de 1995 », in (dir.), pp. 408-409.

Ensuite, l'élection présidentielle de 1995 a vu l'élection d'un Président de la République avec le niveau le plus bas de voix au premier tour (des Présidents élus) dans l'histoire de la Vème République. Jacques Chirac ayant atteint un niveau plutôt bas au premier tour de l'élection présidentielle, il doit son élection en partie à la recomposition des voix sur l'axe gauche droite avant le deuxième tour.

Cette recomposition formant le rapport de force à l'aube du deuxième tour est justement la question qui nous intéresse et nous nous focaliserons sur ce point.

*Tableau II-1. Inscrits, votants, exprimés, abstentions et blancs et nuls aux premier et deuxième tours de l'élection présidentielle de 1995*

	<b>Premier tour (23 avril)</b>	<b>Second tour (7 mai)</b>
Inscrits	39 992 912	
Votants	31 345 794	31 845 819
Exprimés	30 462 633	29 943 671
Abstentions	21,62%	20,30%
Blancs et nuls	2,82%	4,80%

### ***B - Nature des données***

Nous utilisons pour cette simulation de participation à 100% les données de l'enquête électorale du CEVIPOF de 1995 sur l'élection présidentielle.

L'enquête de 1995 a été administrée par la SOFRES au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, du 8 au 23 mai 1995, auprès d'un échantillon national de 4078 personnes représentatives de la population française en âge de voter et inscrites sur les listes électorales. L'inscription sur les listes électorales était la question d'exclusion au départ de l'enquête. Cet échantillon a été construit selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) et stratifié par région et catégorie d'agglomération.

### ***C - Conséquences pour la généralisation des résultats***

Trois problèmes sont liés à la nature des données. Tout d'abord, la sous-déclaration de l'abstention. Dans l'échantillon, il apparaît que 16,6% se sont abstenus, alors que le niveau de l'abstention au premier tour atteignait 21,62%. La différence entre l'abstention déclarée et l'abstention réelle tend à diminuer<sup>215</sup>, mais il nous faut pourtant en tenir compte.

*Tableau II-2. Abstentions réelle et déclarée*

	<b>Premier tour (23 avril)</b>	<b>Déclarée<sup>216</sup></b>
Abstention	21, 62%	16,60%

Ensuite, les non-inscrits, qui ne sont pas inclus dans ce sondage. Ils représentent, comme nous l'avons vu précédemment, environ un Français en âge de voter sur dix. C'est une proportion des citoyens qui seraient contraints de s'exprimer en cas de vote obligatoire non négligeable. Néanmoins, il ne nous est pas possible de les inclure dans la simulation sur la base des données de 1995 puisque la non-inscription était un critère éliminatoire au début de l'enquête. En outre, dans l'enquête CEVIPOF pour les élections présidentielles de 1988 où ils étaient inclus, la proportion de non-inscrits était infime.

Les votes blancs sont quant à eux pratiquement absent des données du sondage.

En dernier lieu, il y a les personnes qui ne souhaitent jamais répondre aux questions de sondages. L'abstention et le refus de répondre à des questions d'enquêtes sont en partie liés.<sup>217</sup> Cette proportion de la population est donc invisible pour le chercheur qui se concentre sur les données de sondages. Leur absence est dommageable car les raisons qui les poussent à refuser de s'exprimer en face d'un

---

<sup>215</sup> Muxel, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in (dir.), p. 24.

<sup>216</sup> Le taux d'abstention déclaré est obtenu en additionnant 'Abstenu', 'Ne vote pas dans l'urne' et 'Sans réponse'.

<sup>217</sup> Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 249.

enquêteur peuvent renfermer des logiques sociales et politiques intéressantes et non négligeables dans le cadre de recherches sur le comportement politique et la participation de la population française.

### ***D - Postulat de départ du modèle***

Un postulat de taille doit être rappelé à l'attention du lecteur. En effet, nous postulons qu'il est possible de faire la prédiction d'un choix partisan pour des personnes ne s'étant pas exprimées. C'est là le point de départ de ce mémoire de recherche, comme c'était le point de départ de l'expérience de Jack Citrin aux États-Unis. On peut estimer, et cela a été dûment développé depuis Lazarsfeld<sup>218</sup>, que même en des temps de désintérêt profond pour la politique dans certains milieux sociaux, les attitudes partisans n'en ont pas pour autant disparu. Certes, elles s'expriment moins, mais elles ne sont pas pour autant absentes. Diverses variables sociologiques et politiques nous permettent de faire une prédiction, même si cette prédiction a une marge d'erreur.

Seul bémol : quelle proportion des électeurs ne souhaitant pas s'exprimer portent en guise de protestation leur voix sur des partis extrêmes ? Le cas belge ne nous permet d'apporter une réponse à cette question.<sup>219</sup>

### ***E - Technique statistique utilisée***

La technique statistique utilisée sera la régression logistique. Toutes les modalités des variables sont codées en *dummy-variable* avec la dernière modalité en tant que modalité de référence, afin de pouvoir mesurer l'impact de chaque modalité.

Le principal avantage de la régression logistique est que l'on peut pronostiquer sur la base de données au niveau individuel de l'électeur les 'préférences partisans'

---

<sup>218</sup> Lazarsfeld, Berelson et McPhee, *Voting*,

<sup>219</sup> De Ceuninck, Devos, Reynaert, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », pp. 24-25.

de la population abstentionniste, avec une certaine marge d'erreur. Il suffit alors d'additionner le choix hypothétique de ces électeurs à celui de l'électorat à un scrutin donné, pour générer une image du glissement partisan hypothétique lors d'une abstention à taux zéro.

### ***F - Choix des variables incluses dans le modèle***

Il vient un moment où il faut choisir les variables à inclure dans le modèle. Citrin, connaissant le fonctionnement du comportement abstentionniste aux Etats-Unis, n'inclut que des variables sociologiques.

Nous ajoutons dans le cadre de cette recherche quatre variables politiques à cette sélection vu la nature aussi bien sociologique que politique de l'abstention en France.<sup>220</sup>

#### **1) La composante sociodémographique**

Les variables sociologiques utilisées sont l'âge, le sexe, le niveau d'études, la situation familiale, le revenu mensuel, la catégorie socioprofessionnelle, le statut professionnel et la pratique religieuse.

#### **2) La composante politique**

Les variables politiques utilisées sont l'auto-placement sur l'axe gauche droite, le sentiment de proximité par rapport à un parti politique, le choix du candidat au second tour de l'élection présidentielle de 1988 et le choix de parti aux élections législatives de 1993.

---

<sup>220</sup> Héran, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in (dir.), pp. 362-363.

Tableau II-3. Variables sociologiques et politiques du modèle (et le nombre de modalités)

Variables sociodémographiques BLOC 1	Variables politiques BLOC 2
Age	Auto-placement Droite / Gauche
Sexe	Proximité d'un parti politique
Niveau d'Etudes	Vote second tour élection prés. 1988
Situation familiale	Vote élection législative 1993
Revenu mensuel	
Catégorie socioprofessionnelle	
Statut professionnel	
Pratique religieuse	

Ces variables sont introduites en deux blocs séparés afin de pouvoir appréhender la contribution de chaque bloc de variables.

### ***G - Différences profondes entre votants et abstentionnistes sur quelques questions d'ordre politique et électoral***

Diverses variables d'ordre politique et électoral nous permettent de mieux apprécier la différence d'opinion sur ces sujets entre les votants et les abstentionnistes du premier tour de l'élection présidentielle. Comme le montre le tableau : des différences existent bien quant aux positions prises sur la validité le jour d'aujourd'hui de la division gauche /droite, de la perception comme quoi les hommes politiques s'occupent des gens, de la perception d'utilité du vote, des discussions politiques en famille et finalement de l'intérêt pour la politique. Les différences, même si elles ne sont pas marquantes, méritent d'être mises en exergue dans le cadre de ce mémoire. Elles sont le reflet d'une perception légèrement différente de la participation et de la vie politique.

*Tableau II-4. Positions sur diverses variables d'ordre politique et électoral des abstentionnistes et votants du premier tour de l'élection présidentielle de '95*

<b>Variables</b>	<b>Modalités</b>	<b>Abstentionnistes</b>	<b>Votants</b>
Intérêt pour la politique	SR	0,1	0
	Beaucoup	7	13,1
	Assez	29,7	39,2
	Peu	39,6	34,9
	Pas du tout	23,6	12,7
Gauche/Droite ne veut plus rien dire	SR	3,1	2,1
	TAF d'accord	43,2	35,6
	Plutôt d'accord	35,7	35,3
	Plutôt pas d'accord	9,3	15,3
	Pas du tout d'accord	8,7	11,7
Hommes politiques se préoccupent des gens	SR	0,9	1,5
	Beaucoup	2,3	3
	Assez	17,1	25,6
	Peu	50,6	50,9
	Pas du tout	29,1	19,1
Sens du vote	SR	1,2	1,1
	Se faire entendre	64,3	84,5
	Ne sert à rien	34,5	14,3
Parler de politique en famille	SR	0,4	0,3
	Souvent	11,3	19,3
	De temps à autre	36,2	37,7
	Rarement	26,3	27,1
	Jamais	25,8	15,5

En ce qui concerne l'actualité de l'axe gauche / droite, presque 80% des abstentionnistes de notre sondage répondent par tout à fait d'accord ou plutôt d'accord, alors que les votants ne sont que 70% à répondre ainsi.

Pour ce qui est de la confiance dans les hommes politiques quant à s'occuper des gens, il apparaît que presque quatre abstentionnistes sur cinq répondent par 'peu' ou pas du tout' alors presque un votant sur trois répond par 'beaucoup' ou 'assez'.

Le sens du vote semble être marqué par la plus grande différence entre les votants et les abstentionnistes. En effet, alors qu'un abstentionniste sur trois pense que le vote ne sert à rien, il n'y a qu'un votant sur cinq à s'exprimer dans ce sens. Le manque de foi dans l'utilité du vote semble être marquant pour les abstentionnistes.

En ce qui concerne la propension à parler de politique en famille, il semble que plus d'un abstentionniste sur deux ne parle jamais ou rarement de politique en famille, alors que pour les mêmes réponses, ils ne sont qu'un peu plus de un sur trois chez les votants. En plus, presque un votant sur cinq affirme parler 'souvent' de politique en famille, alors qu'ils ne sont qu'un abstentionniste sur dix à le faire dans la même mesure.

En dernier lieu, il y a l'intérêt pour la politique. Il semble que l'intérêt pour la politique, tout comme l'utilité du vote, différencie clairement les abstentionnistes et les votants. Près de six abstentionnistes sur dix affirment avoir peu ou pas d'intérêt pour la politique alors qu'il y a moins d'un votant sur deux affirmant la même chose. Ceux qui affirment avoir 'beaucoup' d'intérêt pour la politique sont deux fois plus nombreux chez les votants comparés aux abstentionnistes.

### ***H - La logique sous-jacente à la distribution des voix simulées***

Nous nous posons la question, au début de ce mémoire, de savoir quelle logique pouvait suivre la distribution des voix simulées par la régression logistique du modèle que nous avons construit. Le moment est venu de tenter de répondre à cette question.

Il apparaît clairement en voyant la qualité de prédiction du modèle selon les blocs de variables introduits, que les variables politiques font une contribution majeure, contribution largement plus importante qu'en ce qui concerne les variables sociologiques. La qualité de prédiction, en d'autres termes le pourcentage de prédictions correctes d'affiliation partisane, augmente de 65,49 à 90,7 pourcents du premier au deuxième bloc de variables, la constante se trouvant à 56 pourcents. Cela veut dire qu'en ajoutant les variables politiques dans la régression logistique, le modèle améliore le nombre de prédictions correctes de plus de 25 pourcents, ce qui n'est pas négligeable. Par rapport à la constante, le modèle augmente le nombre de prédictions d'affiliations partisans de presque 35 pourcents des cas. Un modèle sans variables politiques ne pourrait donc pas de façon suffisamment correcte prédire le comportement électoral de la population.

Les résultats de la régression logistique nous permettent aussi de saisir l'importance de la contribution des variables politiques, comme le montre le tableau II-4. Certes, certaines modalités des variables sociologiques, comme le revenu mensuel et la pratique religieuse, montrent des niveaux élevés du coefficient Wald, mais ce sont surtout les variables politiques qui atteignent des niveaux impressionnants, ce qui confirme la nature politique de la répartition des votes simulés des abstentionnistes. C'est la modalité 'plutôt gauche' de la variable 'auto-placement sur l'axe gauche / droite' qui atteint un niveau du coefficient Wald de 57,6 associé à un niveau Exp.(B) de 0,249, significatif à 0,001.

Ce sont surtout la proximité de partis politiques, le PC et le PS pour le vote de gauche, et le RPR et le FN pour le vote de droite, qui y contribuent, ainsi que l'auto-placement décrit plus haut. Que les modalités de ces quatre parties contribuent le plus à la prédiction n'est pas étonnant vu que ce sont les cinq candidats de ces quatre parties (Robert Hue pour le PC, Lionel Jospin pour le PS, Jacques Chirac et Edouard Balladur pour le RPR, et Jean-Marie Le Pen pour le FN), qui sont arrivés en tête au premier tour de l'élection présidentielle.

Le fait que la contribution de la modalité 'Chirac' de la variable du vote au second tour de l'élection présidentielle de 1988 soit la seule significative vient peut-être de la perte par Lionel Jospin, candidat du Parti Socialiste en 1995, d'une partie de l'électorat qui avait voté pour François Mitterrand en 1988.<sup>221</sup>

Pour les variables sociologiques, il est intéressant de noter que les modalités du revenu mensuel jusqu'à un niveau de 20 000 FF par mois ont un Exp.(B) oscillant entre 0,18 et 0,32 ; elles augmentent dans une certaine proportion la chance de voter à gauche.

En conclusion, face aux hypothèses formulées, il apparaît clairement que le modèle incluant les variables politiques prédit plus correctement (90,7%) le choix partisan. Cela indique que le choix partisan des abstentionnistes de notre sondage est plus de nature à être prédit par des variables politiques que sociales.

---

<sup>221</sup> Perrineau, Pascal, « Les dynamiques du vote Le Pen. Le poids du gauchisme », in Perrineau, Pascal et Ysmal, Colette (dir.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Département d'études politiques du Figaro et Presses de Sciences Po, Paris, 1995, p. 257.

Tableau II-5. Variables politiques et sociologiques. Modalités significatives après régression logistique : Gauche (0) / Droite (1)

Variables	modalité	B	E.S.	Wald	Sign.	Exp(B)
Age	30-34 ans	0,682	0,299	5,203	*	1,978
	65 ans et plus					
Revenu mensuel	-3000	-1,119	0,547	4,177	*	0,327
	3001 à 5000	-1,674	0,521	10,327	***	0,188
	5001 à 7500	-1,436	0,51	7,911	**	0,238
	7500 à 10 000	-1,355	0,549	6,086	*	0,258
	10 000 à 15 000	-1,344	0,498	7,282	**	0,261
	15 000 à 20 000	-1,287	0,507	6,453	*	0,276
	30 000 et plus					
Catégorie socioprofessionnelle	ouvrier qualifié	0,638	0,289	4,873	*	1,892
	ouvrier non-qualifié					
Statut professionnel	Salarié secteur public	-0,485	0,178	7,432	**	0,616
	Salarié secteur privé					
Pratique religieuse	1 à 2 fois par mois	0,941	0,367	1,317	**	2,563
	Seulement cérémonies non-catholique	0,556	0,169	10,873	***	1,744
Autoplacement Droite / Gauche	plutôt gauche	-1,39	0,183	57,621	***	0,249
	plutôt droite	0,766	0,219	12,226	***	2,15
	ni gauche ni droite					
Proximité d'un parti politique	PC	-1,394	0,382	13,329	***	0,248
	Ex-Gauche	-1,162	0,542	4,589	*	0,313
	PS	-1,24	0,217	32,647	***	0,289
	Radical	-0,957	0,412	5,399	*	0,384
	GE	-0,893	0,369	5,865	*	0,41
	Verts-Ecolo	-1,031	0,353	8,558	**	0,357
	UDF	1,05	0,372	7,977	**	2,859
	RPR	0,934	0,266	12,358	***	2,544
	FN	3,763	1,025	13,481	***	43,093
	aucun					
Vote second tour pres 1988	Chirac	1,6	0,423	14,268	***	4,951
	pas inscrit					
Vote élection législative 1993	RPR	1,094	0,397	7,575	**	2,985
	FN	2,298	0,673	11,674	***	9,957
	pas inscrit					

\*p<.05 , \*\*p<.01 , \*\*\*p<.001

La situation pour les variables contribuant à un vote FN, simulée dans une deuxième régression logistique comme le montre le tableau II-5, est légèrement différente. En effet, ici, ce sont surtout les modalités d'âge entre 18 et 39 ans, les hommes, les niveaux de diplôme primaire et primaire supérieur et les revenus mensuels en dessous de 7500 FF par mois qui y contribuent. Ces constatations confirment ce que nous connaissons sur le vote FN et les variables qui y sont liées : le niveau d'éducation, l'âge et la précarité.

Néanmoins, les variables politiques ne sont pas à négliger, avec un coefficient Wald qui atteint tout naturellement 88,7 pour la modalité FN de la variable 'proximité d'un parti politique'. Élément à mettre en exergue, les modalités de proximité partisane des autres partis de droite n'augmentent pas de façon significative les chances de voter FN, marquant ainsi une claire différence entre ces deux électors de droite.

*Tableau II-6. Variables politiques et sociologiques. Modalités significatives après régression logistique : Autre (0) / Le Pen (1)*

Variables	modalité	B	E.S.	Wald	Sign.	Exp(B)
Age	25-29 ans	0,809	0,295	7,525	**	2,247
	35-39 ans	0,753	0,288	6,855	**	2,123
	40-49 ans	0,514	0,249	4,259	*	1,672
	65 ans et plus					
Sexe	Homme	0,613	0,154	15,764	***	1,846
	Femme					
Revenu mensuel	-3000	2,412	0,848	8,091	**	11,162
	3001 à 5000	1,981	0,823	5,798	*	7,253
	5001 à 7500	1,642	0,808	4,134	*	5,166
	30 000 et plus					
Niveau diplôme	Primaire	1,358	0,437	9,671	**	3,888
	Primaire sup	1,352	0,418	10,467	***	3,866
	Bacc	0,981	0,437	5,048	*	2,668
	Bacc +2	0,98	0,432	5,144	*	2,663
	Supérieur					
Autoplacement Droite / Gauche	plutot gauche ni gauche ni droite	-0,663	0,233	8,113	**	0,515
Proximité d'un parti politique	PS	-0,617	0,271	5,194	*	0,539
	Verts-Ecolo	-1,417	0,666	4,529	*	0,243
	FN	3,066	0,326	88,272	***	21,466
	aucun					
Vote élection législative 1993	FN pas inscrit	3,022	0,484	38,987	***	20,527

\*p<.05 , \*\*p<.01 , \*\*\*p<.001

### *I - Équilibre politique avant simulation*

Il apparaît, comme le montre le tableau 4, que les données de sondages sont biaisées à gauche, de l'ordre de 3%. C'est surtout la gauche modérée, en la personne du candidat Lionel Jospin, qui semble recueillir un nombre relativement plus élevé de voix dans nos données par rapport à la réalité, alors que l'électorat communiste semble légèrement sous-représenté.

Tableau II-7. Pourcentages de voix candidats de gauche réels et déclarés

	Premier tour (23 avril) (%)	Déclaré (%)	Différence (%)
Laguiller	5,3	5,04	-0,26
Hue	8,64	7,13	-1,51
Jospin	23,3	28,27	4,97
Voynet	3,32	3,59	0,27
Cheminade	0,28	0,33	0,05
<b>Total GAUCHE</b>	<b>40,84</b>	<b>44,36</b>	<b>3,52</b>

En ce qui concerne le flanc droit de la vie politique française, il semble donc, à la vue du tableau 5, qu'il soit sous représenté dans nos données. C'est surtout les électeurs du candidat Balladur qui sont moins présents dans les données du sondage qu'ils ne l'étaient le 23 avril 1995. Les électeurs du FN sont aussi moins présents, mais dans une mesure moins importante qu'en ce qui concerne le candidat Balladur.

Tableau II-8. Pourcentages de voix candidats de droite réels et déclarés

	Premier tour (23 avril) (%)	Déclaré (%)	Différence (%)
Chirac	20,84	22,8	1,96
Balladur	18,58	15,21	-3,37
de Villiers	4,74	4,45	-0,29
Le Pen	15	13,15	-1,85
<b>Total DROITE</b>	<b>59,16</b>	<b>55,61</b>	<b>-3,55</b>

Le fait que la gauche soit globalement surreprésentée n'est pas un problème en soi, mais c'est un élément qu'il faut garder en mémoire pour quand viendra le moment d'évaluer le modèle.

## ***J - Résultats globaux après simulation***

Sur la base de nos données de sondage, nous connaissons le choix partisan de 81,1% de la population. Il nous reste donc à prédire un choix partisan sur la base des variables que nous avons choisies pour environ une personne sur cinq (votes blancs et nuls inclus).

### **1) Gauche - Droite**

L'ajout de ces 20 pourcents d'électeurs, qui se divisent de part et d'autre de la division politique française dans le même ordre que le corps de votants de notre sondage, ne provoque pas de changement brutal du rapport de force entre la gauche et la droite au premier tour de l'élection présidentielle de 1995. Le pourcentage de voix global ne change que de l'ordre de 1,5 pourcent, en faveur de la gauche. On peut estimer que cela entre dans la ligne de nos attentes, une montée du niveau global des voix de gauche, en d'autres termes un rapport de force qui évolue en faveur de la gauche, même si l'effet constaté ici est loin d'être significatif. Force est de constater qu'il semble que l'ajout d'abstentionnistes au corps électoral va dans la direction attendue, c'est-à-dire dans l'augmentation relative du vote de gauche.

Après la régression logistique sur un choix binaire gauche / droite, il apparaît que le nombre de voix pour la gauche augmente de 23,8% (+350 voix)<sup>222</sup> pour atteindre 45,9% de l'électorat potentiel, l'électorat potentiel étant la population entière en âge de voter. La droite, quant à elle, augmente légèrement moins avec une augmentation de 21,8% (+402 voix).<sup>223</sup>

---

<sup>222</sup> Relatif aux voix exprimées déclarées (gauche).

<sup>223</sup> Relatif aux voix exprimées déclarées (droite).

Tableau II-9. Résultat électoral agrégé gauche/droite avant et après simulation (pourcentages)

	Avant (%)	Après simulation (%)	Différence (%)
Gauche	44,4	45,9	1,5
Droite	55,6	54,1	-1,5

Vu la répartition des voix des abstentionnistes après simulation, il apparaît que ces voix se répartissent de façon à peu près égale entre la gauche et la droite.

## 2) Extrême droite

Notre modèle ne semble néanmoins pas répondre à nos attentes quant à la prédiction du vote FN. Le modèle se trompe sur l'ensemble des voix déjà attribuées au candidat FN au premier tour dans presque deux cas sur trois. Il est inutile de dire que le pouvoir de prédiction est très sévèrement affecté. Ces problèmes de prédiction sont très probablement liés au fait que le modèle tire son pouvoir de prédiction en grande partie des variables politiques et surtout que, d'une part, celles-ci contribuent beaucoup moins dans le cadre de la régression logistique pour le vote FN, et que, d'autre part, les proximités partisanes sont moins claires dans ce cas puisqu'une partie de l'électorat FN pour l'élection présidentielle de 1995 affiche une proximité partisane de gauche, faussant ainsi le pouvoir de prédiction du modèle.<sup>224</sup>

Il est donc impossible de tirer des conclusions sur la base du résultat de cette régression logistique et notre modèle s'en trouve réduit à la prédiction du vote gauche / droite.

---

<sup>224</sup> Perrineau, « Les dynamiques du vote Le Pen. Le poids du gauchisme-lepenisme », in (dir.), pp. 256-257.

### ***K - Estimation des conséquences pour le deuxième tour***

Le rapport de force entre la gauche et la droite a une importance accrue par le fait qu'au second tour de l'élection présidentielle ne participent que les deux candidats ayant recueilli le plus de voix au premier tour. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un candidat de gauche et d'un candidat de droite.

C'est alors que le rapport de force en matière de poids électoral de chacun des deux blocs peut prendre toute sa forme si tous les électeurs des deux familles politiques s'alignent derrière leur candidat.

Les électeurs français, à la différence des électeurs américains, n'oscillent que rarement entre la gauche et la droite avant une élection, a fortiori d'un tour à l'autre.<sup>225</sup> Un électeur de gauche, refusant pour diverses raisons de voter pour tel ou tel candidat du parti auquel il s'identifie, va préférer s'abstenir que voter pour un candidat de droite et cela vaut dans les deux sens. Les blocs de voix restent à une exception près cohérents au résultat du premier tour. Cette exception réside dans la mobilité des électeurs du FN. En effet, il a été constaté qu'avec le déplacement du centre de gravité de l'électorat Le Pen vers la gauche depuis quelques années, le nombre de voix passant du candidat FN au premier tour au candidat de gauche au deuxième tour a fortement augmenté de 1988 à 1995. Les reports de voix d'électeurs FN au premier tour sur le candidat Jospin au deuxième tour ayant augmenté de 9% alors que ceux vers Jacques Chirac ont baissé de près de 14%.<sup>226</sup>

C'est ce rapport de force qu'il faut regarder de près pour voir si, après ajout des électeurs s'étant abstenus, une participation de tous les électeurs change profondément la situation du premier tour de l'élection présidentielle de 1995.

En 1995, le rapport de force à l'issue du premier tour était clairement favorable à la droite comme le montre le tableau ci-dessous.

---

<sup>225</sup> Subileau et Toinet, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, p. 195 ; Pierce, *Choosing the chief*, p. 168.

<sup>226</sup> Perrineau, « Les dynamiques du vote Le Pen. Le poids du gauchisme-lepenisme », in (dir.), p. 256-257.

*Tableau II-10. Rapport de force voix de gauche /voix de droite premier et second tour*

	Premier tour '95 réalité	Second tour '95 réalité
Voix Gauche agrégées / Voix Droite agrégées	0,69	0,899

Les données dont nous disposons montrent un léger biais en faveur de la gauche à la vue du rapport de force calculé sur les données du sondage. En effet, alors que le rapport de force dans la réalité était de l'ordre de 0,69 voix de gauche pour une voix de droite, dans notre sondage, il atteint presque 0,8 voix de gauche pour une voix de droite.

*Tableau II-11. Rapport de force voix de gauche /voix de droite avant et après simulation*

	Electeurs '95 sondage	Electeurs '95 sondage + voix simulées	Voix simulées
Voix Gauche agrégées / Voix Droite agrégées	0,798	0,811	0,871

Malgré la déformation propre à nos données, c'est le changement relatif après ajout des voix simulées des abstentionnistes qui importe. Un rapport de force balançant à la limite ou carrément favorable à la gauche aurait pu résulter dans l'élection de Lionel Jospin au deuxième tour.

On peut constater que malgré un rapport de force interne aux voix simulées plus favorable à la gauche que dans population du sondage, le rapport de force demeure grossièrement inchangé après l'addition des votes exprimés et simulés.

On retrouve là en partie les conclusions de Jack Citrin qui avait pu constater que, même si les abstentionnistes avaient plus de chances de provenir des rangs démocrates, leurs voix additionnées aux voix exprimées ne changeaient pas le résultat électoral.<sup>227</sup>

<sup>227</sup> Citrin, « What if everyone voted? Simulating the impact of increased turnout in senate elections », pp. 88-89.

On voit que le rapport de force entre le premier et le second tour change en faveur de la gauche, mais pas suffisamment pour permettre une victoire de Lionel Jospin. Ce changement peut être dû à différents facteurs, que l'on ne peut pas simuler dans le cadre de ce mémoire. Cependant, on peut estimer que ce changement n'est pas la conséquence de l'apport de voix dû à la montée de la participation entre les deux tours. L'apport théorique des voix des abstentionnistes aurait certes pu réduire la marge de victoire de Jacques Chirac mais il semble incertain qu'elle aurait pu retourner la situation.

Il nous est difficile de prédire les reports de voix au deuxième tour car dans une majorité des cas, les électeurs de Jean-Marie Le Pen ont déjà été placés à gauche dans notre simulation. Dans tous les cas, les reports de voix sur le candidat Jospin d'électeurs FN au premier tour sont pour beaucoup dans l'érosion importante du rapport de force de la droite du premier au second tour.<sup>228</sup> Cela rend l'estimation du choix partisan des abstentionnistes encore plus pertinent.

On peut estimer que, sur la base des résultats de notre simulation basée sur des données de sondage, toutes choses égales par ailleurs, les voix des abstentionnistes n'auraient pas pu changer l'issue du second tour de l'élection présidentielle.

---

<sup>228</sup> Perrineau, « Les dynamiques du vote Le Pen. Le poids du gauchisme-lepenisme », in (dir.), p. 258.

### **III - Évaluation du modèle et de l'expérience**

---

L'expérience que nous avons mise en place semble donner une indication de la nature du vote des abstentionnistes dans une hypothétique situation de participation à 100%.

Le modèle, avec une amélioration de la qualité de prédiction à 90% nous laisse satisfait. Seul la variable 'situation familiale' peut être remise en cause du à sa faible contribution. Les autres variables contribuent tous de façon significative à la prédiction du modèle.

La constatation la plus importante est sans aucun doute le fait que, après ajout des votes simulés des abstentionnistes, le rapport de force évolue effectivement dans la direction attendue : en faveur de la gauche. C'est aussi la conclusion de Citrin.<sup>229</sup> Cependant, cet effet favorable n'est pas assez important pour changer le rapport de force entre la gauche et la droite, tout comme il ne retournait l'issue de l'élection que dans une infime minorité des cas dans l'étude de Jack Citrin.

Cependant, divers éléments nous poussent à être prudents quant à la généralisation de nos constatations.

Tout d'abord, la nature des données peut remettre en question la validité de nos conclusions car, comme nous en avons averti le lecteur plus haut, certaines catégories de la population et de l'électorat ne sont pas représentées dans nos données de sondage. Des données d'une autre nature, plus représentatives de la population française, incluant les non-inscrits et les gens qui refusent de participer aux sondages, permettraient de remédier à ce problème.

Ensuite, comme nous l'avons expliqué plus haut, le vote blanc a été avancé comme un élément accompagnant le vote obligatoire dans les propositions de lois depuis 2002. Notre simulation ne permet pas d'en jauger l'effet dans une élection présidentielle. Elle se borne à une situation où les votes blancs seraient encore assimilés aux votes nuls et donc pas reconnus comme votes exprimés.

Comme l'explique Power pour le cas Brésilien, le comportement des électeurs dans une situation de vote obligatoire est difficile à appréhender puisqu'une partie de l'électorat peut se réfugier, en guise de protestation, contre l'élément de contrainte, dans le vote nul ou blanc, ou même le vote extrémiste. Le niveau de votes blancs et nuls, tout comme c'est le cas pour le niveau d'abstention, peut très fortement affecter le rapport de force entre la gauche et la droite.<sup>230</sup> Le niveau des voix de l'extrême droite est quant à lui tout aussi inquiétant pour les mouvements politiques modérés. Les exemples brésilien et belge en attestent.<sup>231</sup> Qu'en serait-il en France ? Est-ce que le vote FN continuerait à augmenter ou commencerait-il à baisser ? Car, si en Belgique on veut abroger le vote obligatoire pour cause de scores électoraux élevés de l'extrême droite, en France l'extrême droite ne semble pas avoir besoin du vote obligatoire pour atteindre des scores électoraux importants. Cependant, tout cela n'est que conjecture, peu d'éléments nous permettent d'estimer l'effet du vote obligatoire sur le vote FN ou extrémiste en général. On peut estimer que l'effet du vote obligatoire se bornera à « activer » les attitudes politiques des abstentionnistes « dans le jeu » en les contraignant à voter, le vote de ceux-ci étant tout simplement soumis à divers facteurs conjoncturels. Mais on peut estimer que le vote obligatoire aura un effet beaucoup moins clair sur les abstentionnistes « hors jeu », les poussant peut-être vers le vote extrémiste ou le vote blanc, ou tout simplement vers la continuation de leur comportement abstentionniste.

En réalité, il serait nécessaire de pouvoir différencier ce que nous avons appelé les électeurs « dans le jeu », d'une part, et les électeurs « hors jeu », et les non-inscrits d'autre part, pour estimer le comportement sous la contrainte de cette dernière catégorie, peu ou pas du tout politisée et peu ou pas du tout intégrée.

Enfin, chaque élection se joue dans un contexte politique particulier et il serait dangereux, voire stupide, de généraliser les constatations que nous avons présentées

---

<sup>229</sup> Citrin, « What if everyone voted? Simulating the impact of increased turnout in senate elections », p. 88.

<sup>230</sup> Power et Roberts, « Compulsory voting, invalid ballots and abstention in Brazil », pp. 224-226.

<sup>231</sup> De Ceuninck, Devos, Reynaert, *et al.*, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », pp. 24-25 ; Power et Roberts, « Compulsory voting, invalid ballots and abstention in Brazil », pp. 824-826.

plus haut à toutes les élections du même genre. Seule une répétition de l'expérience sur un nombre plus important de cas pourrait apporter une réponse définitive sur le sens du lien entre l'augmentation de la participation et l'effet électoral favorable à la gauche.

## Conclusion

---

Que pouvons-nous maintenant répondre au citoyen congolais qui se poserait des questions sur l'état de la participation en France et la solution qui a été suggérée pour y remédier : le vote obligatoire ?

Nous avons commencé par prendre en considération la légitimité du vote obligatoire et avons pu constater le caractère philosophique de ce débat. Ensuite, en prenant en considération l'opportunité du vote obligatoire nous avons pu analyser l'abstention et les initiatives de certains législateurs attestant de leur opinion affirmative sur cette question. En dernier lieu, nous avons pris en considérations son efficacité, constatant, d'une part, l'augmentation relative de la participation selon le degré d'application et, d'autre part, l'absence d'effet socialisant à long terme.

Après avoir pris en considération tous les aspects du vote obligatoire nous sommes passés à la simulation de ses effets politiques. Il est possible de dire que, sur la base des données dont nous disposons, le vote abstentionniste suit une logique politique classique, et que l'apport des voix des abstentionnistes ne change pas fondamentalement le rapport de force entre la gauche et la droite.

Néanmoins, les effets du vote obligatoire sur les différentes formes d'abstentionnismes n'ont pas été éclaircis. Des incertitudes peuvent encore résider dans le comportement de certaines catégories de la population abstentionniste, en particulier les abstentionnistes permanents et les non-inscrits. Les études futures sur la question devront répondre à la question de savoir si le vote obligatoire est bien adapté aux différentes formes d'abstention que connaît la France.

Le plus important était de sortir le vote obligatoire des débats sur ses effets partisans, et de se concentrer sur son efficacité présumée. Je crois avoir atteint ce but. Nous pouvons désormais prendre en considération le vote obligatoire en dehors de tout débat partisan, car il semble donc que l'apport des voix abstentionnistes ne change pas de façon radicale le rapport de force entre la gauche et la droite. Le débat peut donc désormais se concentrer sur la question de savoir si *l'on veut* rendre le vote plus égalitaire ? Concernant le résultat de mon expérience, il semble que les données dont je dispose ne me mettent pas à l'abri des critiques, il s'agira donc d'aller à la

recherche de données plus appropriées pour effectuer à nouveau cette expérience, dont l'utilité a été dans ce mémoire, je l'espère, démontré.

D'un point de vue normatif, on peut dire que le vote obligatoire ne résout pas le problème de l'abstention, qu'elle qu'en soit son importance. En effet, on peut considérer que le mal est ailleurs, est qu'il convient de traiter ce mal, ou ces maux. Rendre le vote obligatoire, même si le but fixé, c'est-à-dire rendre la participation plus égalitaire comme l'a énoncé Lijphart, est noble, ne rendrait que plus difficile et compliquée la recherche de solutions. En effet, il est vrai que le vote obligatoire ne fait que traiter le symptôme du malaise qu'est l'abstention, sans forcément traiter le désintérêt et la désinvolture d'une certaine partie de l'électorat et le manque d'enthousiasme d'une autre. Le vote obligatoire augmente la quantité de participation, sans en améliorer sa qualité. Le vote obligatoire en tant que telle n'améliore pas le fonctionnement de la démocratie représentative, il en recouvre seulement les plaies les plus visibles. Une augmentation des possibilités de participation à tous les niveaux de la vie publique et l'amélioration de l'information sur la vie démocratique dont dispose le citoyen sont les clés d'un renouveau de la participation démocratique.

Revenons maintenant à Besisa Mbaguna. Si ce citoyen Congolais est capable de faire un tel effort pour soutenir la stabilisation politique de son pays dévasté par tant de malheurs, comment se fait-il qu'une certaine partie des citoyens français n'arrive plus à s'enthousiasmer pour le vote et la démocratie représentative ?

Dans la culture occidentale marquée par l'individualisation, on ne peut qu'espérer qu'à terme l'enthousiasme de Besisa Mbaguna et de tous les citoyens congolais se transmette aux citoyens des démocraties occidentales. Car si on comprend que toute démocratie puisse connaître des hauts et des bas, aucune ne sait survivre en grevant petit à petit sa force la plus essentielle : les citoyens.

## Bibliographie

---

- Ackaert, John , De Winter, Lieven , Aish, Anne-Marie et Frognier, André-Paul «L'abstentionnisme électoral et vote blanc et nul en Belgique », *Res Publica*, 1992 (2), 209-226.
- Adolphe, A, « Le vote obligatoire », thèse, Paris, 1901.
- Paillé, Dominique, « PROPOSITION DE LOI tendant à compléter le code électoral en vue de la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé et instaurant le vote obligatoire pour tous les électeurs », N° 486, 18/12/02, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2002.
- Charles, Cova, « PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE tendant à rendre obligatoire l'exercice du droit de vote », N° 596, 04/02/03, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2003.
- Fabius, Laurent, « PROPOSITION DE LOI visant à rendre la participation obligatoire au vote et modifiant certaines dispositions du code électoral », N° 547, 16/01/03, Douzième Législature, Assemblée Nationale, 2003.
- Appleton, Andrew M., « The France that doesn't vote: nonconsumption in the electoral market », in Lewis-Beck, Michael (dir.), *How France votes*, Chatham House Publishers New York, 1999, 304.
- Barnett, James D. , « Compulsory voting in Oregon », *The American political science review*, Vol. 15 (No 2), May 1921, pp. 265-266.
- Benessiano, William, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, Vol. 1 (n° 61), pp. 73-115.
- Billiet, Jaak, « Stemplicht of vrijheid om al of niet te gaan stemmen in Vlaanderen: het verkiezingsonderzoek van 1999 », in Billiet, Jaak (dir.), *De kiezer heeft zijn redenen. 13 juni en de politieke opvattingen van Vlamingen*, Acco, Leuven, 2002, pp. 129-146.
- Blais, André et Bilodeau, Antoine, « Le vote obligatoire exerce-t-il un effet de socialisation politique? », *Communication au colloque Colloque sur le vote obligatoire*, Lille (Institut d'Etudes Politiques de Lille), 20-21/10/05.
- Boy, Daniel et Chiche, Jean, « Abstention et blancs et nuls au référendum du 24 septembre 2000 », *Revue française de science politique*, Vol. 51 (N° 1-2), Février-Avril 2001, pp. 241-245.
- Bréchon, Pierre, « Vote blanc et nul », in Perrineau, Pascal et Reynié, Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001, pp. 108-110.
- Bréchon, Pierre, « Comprendre les logiques de l'abstention », *Revue politique et parlementaire*, (N° 1020-1021), Septembre-Octobre/Novembre-Décembre 2002, pp. 83-93.
- Bréchon, Pierre, *La France aux urnes*, La documentation française, Paris, 2004.
- Bréchon, Pierre et Cautrès, Bruno, « L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation? », *Revue française de science politique*, Vol. 37 (N° 4), Août 1987, pp. 502-525.
- Carré de Malberg, R, *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, Sirey, Paris, 1920.

- Citrin, Jack «What if everyone voted? Simulating the impact of increased turnout in senate elections », *American Journal of political science*, Vol. 47 (No. 1), Jan. 2003, 75-90.
- Clanché, François, « La participation électorale au printemps 2002 », *INSEE Première*, (N° 877), Janvier 2003, pp. 1-4.
- De Ceuninck, Koenraad, Devos, Carl, Reynaert, Herwig, Valcke, Tony et Verlet, Dries, « Le vote obligatoire en Flandre : une analyse à l'échelle locale », *Les cahiers du Cevipol*, (N° 1), 2006/1, pp. 1-26.
- De Winter, Lieven, *L'abstention en Belgique*, Lille (Institut d'Etudes Politiques de Lille), 2005.
- Deloye, Yves et Ihl, Olivier, « Des voix pas comme les autres. Votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881. », *Revue française de science politique*, Vol. 41 (N° 2), Avril 1991, pp. 141-170.
- DeNardo, James «Turnout and the vote: the joke's on the democrats », *The American political science review*, Vol. 74 (No 2), June 1980, 406-420.
- Dolez, Bernard, « A la recherche de l'abstentionnisme différentiel », *Revue française de science politique*, Vol. 54 (N°4), Août 2004, 669-680.
- Durand, Olivier, *Le vote blanc. Pour un suffrage vraiment universel*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- Evans, Lawrence B., « The constitutional convention of Massachusetts », *The American political science review*, Vol. 15 (N° 2), mai 1921, pp. 214-232.
- Franklin, Mark N., « The dynamics of electoral participation », in LeDuc, Lawrence, Niemi, Richard G. et Norris, Pippa (dir.), *Comparing Democracies 2*, Sage, London, 2002, pp. 148-168.
- Franklin, Mark N. , « Electoral engineering and cross-national turnout differences: what role for compulsory voting? », *British journal of political science*, Vol. 29 (N° 1), January 1999, pp. 205-216.
- Gratschew, Maria, « Compulsory voting », in IDEA (dir.), *Voter Turnout since 1945 : a global report*, IDEA, Stockholm, 2002, pp. 105-110.
- Gratschew, Maria, « Compulsory voting in Western Europe », in IDEA (dir.), *Voter turnout in Western Europe since 1945: a regional report*, IDEA, Stockholm, 2004, pp. 25-32.
- Hauchecorne, Mathieu, « Le suffrage en questions : une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, Etats-Unis, France) », thèse, Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2004.
- Héran, François, « Les intermittents du vote », *INSEE Première*, (N°546), Septembre 1997, pp. 1-4.
- Héran, François, « Voter toujours, parfois... ou jamais », in Cautrès, Bruno et Mayer, Nonna (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Presses de Sciences-Po, Paris, 2004, pp. 352-367.
- Héran, François et Rouault, Dominique «La présidentielle à contre-jour: abstentionnistes et non-inscrits », *INSEE Première*, (n° 397), Juillet 1995, pp. 1-4.
- Héran, François et Dominique, Rouault, « La double élection de 1995: exclusion sociale et stratégie d'abstention », *INSEE Première*, (N° 414), Novembre 1995, pp. 1-4.
- Hill, Lisa «On the reasonableness of compelling citizens to 'vote': the Australian case », *Political Studies*, Vol. 50 pp. 80-101.

- Hooghe, Marc et Pelleriaux, Koen, « Afschaffing van de kiesplicht. Een simulatie », *Samenleving en politiek*, (N°4), 1997/4,
- Jackman, Robert W., « Political institutions and voter turnout in the industrial democracies », *The American political science review*, Vol. 81 (N° 2), June 1987, pp. 405-424.
- Lachaise, Bernard, « Election présidentielle de 1995 », in Sirinelli, Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 2003, pp. 407-410.
- Lafitte, Paul, *Le suffrage universel et le régime parlementaire*, Hachette, Paris, 1888.
- Lancelot, Alain *L'abstentionnisme électoral en France*, Armand Colin, Paris, 1968.
- Lazarsfeld, Paul F., Berelson, Bernard R. et McPhee, William N., *Voting*, University of Chicago, Chicago, 1986.
- Lewis-Beck, Michael, *How France votes*, Chatham House Publishers New York, 1999.
- Lijphart, Arend « Unequal participation: democracy's unresolved dilemma (Presidential Address, American Political Science Association, 1996) », *The American political science review*, Vol. 91 (No 1), March 1997, 1-14.
- Mackie, Thomas et Rose, Richard, *The International Almanac of Electoral History*, MacMillan, London, 1991.
- Mayer, Nonna et Percheron, Annick, « Les absents du jeu électoral », in INSEE (dir.), *Données sociales*, Paris, 1990, pp. 398-401.
- Morin, Jean, « Un Français sur dix ne s'inscrit sur les listes électorales », *Economie et Statistiques*, (N° 152), Juillet 1983, pp. 31-37.
- Morin, Jean, « L'inscription sur les listes électorales », in INSEE (dir.), *Données Sociales*, INSEE, Paris, 1984, pp. 513-516.
- Morin, Jean, « En 1988, plus forte proportion des jeunes inscrits sur les listes électorales qu'en 1986 », *Premiers résultats*, (N° 124), Avril 1988, pp. 1-2.
- Morin, Jean, « La participation électorale d'avril 1988 à mars 1989 », in (dir.), *Données sociales*, INSEE, Paris, 1990, pp. 394-397.
- Muxel, Anne, « S'abstenir: hors du jeu ou dans le jeu politique? », in Bréchon, Pierre, Laurent, Annie et Perrineau, Pascal (dir.), *Les cultures politiques des Français*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, pp. 19-52.
- Muxel, Anne, « La poussée des abstentions: protestation, malaise, sanction », in Perrineau, Pascal et Ysmal, Colette (dir.), *Le vote de tous les refus : les élections présidentielle et législatives de 2002*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, pp. 125-160.
- Perrineau, Pascal, « Les dynamiques du vote Le Pen. Le poids du gauchisme-lepenisme », in Perrineau, Pascal et Ysmal, Colette (dir.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Département d'études politiques du Figaro et Presses de Sciences Po, Paris, 1995, 349.
- Pierce, Roy, *Choosing the chief*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1995.
- Portelli, Hugues, « Jospin Lionel », in Sirinelli, Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 2003, pp. 647-649.
- Power, Timothy J. et Roberts, J. Timmons « Compulsory voting, invalid ballots and abstention in Brazil », *Political research quarterly*, Vol. 48 (No 4), December 1995, 795-826.

- Subileau, Françoise, « L'abstention: apolitisme ou stratégie? », in Mayer, Nonna (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, L'Harmattan, Paris, 1997, pp. 245-267.
- Subileau, Françoise, « L'augmentation de l'abstention pose la question de la représentativité des élus », *Le Monde*, 6 Mai 1997, p. 10.
- Subileau, Françoise, « Abstention », in Perrineau, Pascal et Reynié, Dominique (dir.), *Dictionnaire du vote*, Presses Universitaires de France, Paris, 2001, pp. 1-4.
- Subileau, Françoise et Toinet, Marie-France, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, Editions la découverte, Paris, 1993.
- Tingsten, Herbert, *Political behaviour: studies in election statistics*, P.S. King & Son, London, 1937.
- Tucker, Harvey J. , Vedlitz, Arnold et DeNardo, James «Does heavy turnout help democrats in presidential elections? », *The American political science review*, Vol. 80 (N° 4), December 1986, pp. 1291-1304.
- Zulfikarpasic, Adélaïde, « Le vote blanc: abstention civique ou expression politique », *Revue française de science politique*, Vol. 51 (N° 1-2), Février-Avril 2001, pp. 247-268.